Le Reflet de St-Liboire

● Revue d'information regroupant tous les organismes de St-Liboire ●

LA PARADE DU PÈRE NOËL

Dimanche 7 décembre 2014

Gens de Saint-Liboire vous désirez prendre part à la fête!

Pour la joie des enfants, vous êtes invités à participer, soit en fabriquant un char allégorique ou en vous costumant.

Inscrivez-vous par téléphone au 450 793-3176.

Vous êtes attendus en grand nombre!

Voir les détails de la parade à l'intérieur.

Prenez note que les rues Rodier et Laflamme (de Parent à Saint-Patrice) seront fermées.

Volume 30 No. 11 Novembre 2014

LA VIE À ST-LIBOIRE

NOVEMBRE 2014

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Mardi	18	13 h	FADOQ - Cartes	Hôtel de ville Salle Jean XXIII
Mercredi	26	Vaccination antigrippale **avec** rendez-vous **12 h 30 à 19 h (Voir article complet)**		Hôtel de ville 21, place Mauriac
Mercredi	26	Vaccination antigrippale **sans** rendez-vous **8 h à 11 h 30 et 13 h à 17 h**		COOP Santé Saint-Liboire 54, rue Saint-Patrice, local 104
Jeudi	27	Vaccination antigrippale **sans** rendez-vous **17 h à 19 h**		COOP Santé Saint-Liboire 54, rue Saint-Patrice, local 104
Vendredi	28	19 h	Comité des Aînés Spectacle de Noël	Domaine Saint-Liboire 123, rue Gabriel
Vendredi	28	19 h	Coin des Zados SOIRÉE DU HOCKEY	Hôtel de ville Salle Jean XXIII
Dimanche	30	**LES ÉCOCENTRES FERMERONT LEUR PORTE POUR L'HIVER À COMPTER DE 16 h 30**		

DÉCEMBRE 2014

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
DISTRIBUTION DES CALENDRIERS 2015 DES COLLECTES DE LA RÉGIE DES DÉCHETS DANS LE PUBLI-SAC, LES 2 ET 3 DÉCEMBRE				
Mardi	02	20 h	Séance du Conseil Municipal	Hôtel de ville
Samedi	06	18 h	Souper de Noël Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » Les exceptionnelles et les nouveautés 2015 avec Rock Giguère	Salle municipale St-Valérien-de-Milton 1384, rue Principale St-Valérien-de-Milton
Dimanche	**07**	**13 h**	**PARADE DU PÈRE NOËL**	**N'OUBLIE PAS TON DESSIN**
Vendredi	12	19 h 30	Bingo des Chevaliers de Colomb	Salle des Chevaliers de Colomb
Samedi	13	**LA GUIGNOLÉE : de 9 h 30 à midi**		
Mardi	16	13 h	FADOQ - Cartes	Hôtel de ville – Salle Jean XXIII
Mercredi	17	19 h	Heure du conte – ½ heure	Bibliothèque

INFORMATIONS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Courriel : admin@municipalite.st-liboire.qc.ca
Site internet : www.municipalite.st-liboire.qc.ca

Hôtel de ville **450 793-2811**
21, place Mauriac
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

Heures d'ouverture :	Lundi, mardi, mercredi, jeudi	8 h à 12 h et 13 h à 16 h
	Vendredi	8 h à 12 h – *Fermé en après-midi*

Bibliothèque municipale **450 793-4751** **www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/liboire**

Responsable :	Madame Julie Girouard			
Heures d'ouverture :	Lundi	8 h à 12 h	13 h à 16 h	18 h 30 à 20 h 30
	Mardi	8 h à 12 h	13 h à 16 h	19 h à 20 h 30
	Mercredi	10 h à 12 h	13 h à 16 h	19 h à 20 h 30

Loisirs de St-Liboire Inc. **(450) 793-4825** **Courriel : loisirs.st-liboire@gsig-net.qc.ca**
Site Internet : www.loisirsdestliboire.ca

Responsable :	Francine Dion	
Heures d'ouverture :	Mardi et jeudi	9 h à 12 h

MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Denis Chabot, maire

Guylaine Morin Siège numéro 1	Johanne Grégoire Siège numéro 2
Yves Winter Siège numéro 3	Nadine Lavallée Siège numéro 4
Claude Vadnais Siège numéro 5	Nicolas Proulx Siège numéro 6

Séances du Conseil Premier mardi de chaque mois, 20 h. Exception en **janvier à 20 h 30**; au mois d'**avril** et au mois d'**août** le **2e mardi à 20 h**.

EMPLOYÉES MUNICIPAUX – ADMINISTRATION

Me Josée Vendette Directrice générale		Louise Rajotte Adjointe-administrative
Janie Rondeau Inspecteur en bâtiment	Monic Guérin Réceptionniste	Christiane Messier Secrétaire-réceptionniste

EMPLOYÉS MUNICIPAUX – TRAVAUX PUBLICS

Bruno Lessard Coordonnateur aux travaux publics 450 278-2814	Sébastien Roux Opérateur en traitement de l'eau 450 278-2810

Veuillez noter que la Municipalité ne se tient pas responsable en cas d'erreur de publication ou des commentaires publiés par les différents intervenants.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 4 novembre 2014, à 20 h, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les Conseillères Guylaine Morin, Johanne Grégoire et Nadine Lavallée.

Messieurs les Conseillers Yves Winter, Claude Vadnais et Nicolas Proulx.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis Chabot.

Est également présente, Me Josée Vendette, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire ouvre la session à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 253-11-14

Attendu qu'un ordre du jour a été soumis aux membres du conseil municipal;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par madame Nadine Lavallée
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout de quatre items au point 45 - Divers et le retrait du point 20. L'ordre du jour se lit dorénavant comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2014
4. Consultations publiques relatives aux demandes de dérogations mineures pour
   - Le 130, Carré du Boisé
   - Une terre à bois sise sur le rang Saint-Édouard – lot 1 346 338
5. Période de questions concernant des sujets se rapportant à la Municipalité
6. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
7. Adoption des comptes payés du mois d'octobre
8. Adoption des comptes à payer
9. Octroi du contrat de surveillance de l'installation de la pompe relative au puits LB/PE-3-12
10. Octroi du mandat de services juridiques – Acquisitions et servitudes puits LB/PE-3-12
11. Octroi d'un mandat d'abattage d'arbres et d'élagage – emprise puits LB/PE-3-12
12. Octroi du mandat de contrôle de la qualité des matériaux – Travaux de pavage des rues Saint-Joseph, Chicoine et Croteau
13. Octroi du mandat de surveillance - Travaux de pavage des rues Saint-Joseph, Chicoine et Croteau
14. Réception définitive des travaux de pavage du Rang Saint-Édouard
15. Autorisation d'installation de signalisation routière – Traverses de sentiers de motoneige
16. Autorisation de formation Espaces clos – Sébastien Roux
17. Autorisation de formation Déneigement – Bruno Lessard
18. Autorisation d'achat d'une gratte à neige usagée
19. Renouvellement du contrat d'entretien préventif des équipements de ventilation de l'hôtel de ville
20. ~~Renouvellement de l'entente de gestion parasitaire~~
21. Demande de dérogation mineure 130, Carré du Boisé
22. Demande de dérogation mineure terre à bois sise sur le rang Saint-Édouard – Lot 1 346 338

23. Avis de motion – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
24. Adoption du projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
25. Demande de modification règlementaire pour autoriser les habitations trifamiliales isolées dans la zone H-2
26. Demande d'exemption des frais d'un nouveau raccordement à l'aqueduc
27. Autorisation de formation Rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien
28. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Adoption du budget pour l'exercice financier 2015
29. Autorisation de permettre l'accès au logiciel Première ligne aux personnes concernées
30. Adoption du règlement numéro 271-14 renouvelant le crédit de taxes foncières applicables sur les nouvelles constructions résidentielles unifamiliales ou bi-générationnelles
31. Autorisation de signature des ententes découlant des projets présentés dans le cadre du Pacte rural
32. Engagement de la Municipalité au respect des règles régissant la TECQ 2014-2018
33. Autorisation d'achat d'un système adapté pour contrer le vandalisme à la gloriette
34. Autorisation de comparution – Réclamation Cour du Québec 750-22-006172-146
35. Renouvellement des assurances générales avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour 2015
36. Renouvellement de l'adhésion à la FQM
37. Rapport du Maire sur la situation financière de la Municipalité
38. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
39. Dépôt du registre établi en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
40. Bureau municipal – Fermeture pour le congé du temps des Fêtes
41. Réunion de Noël des employés et des élus et présentation du personnel
42. Demande d'aide financière :
43. Rapport des élus concernant certaines rencontres tenues en octobre 2014
44. Documents déposés
    a) FQM : Une équipe maire – Directeur général
    b) Bourse d'accompagnement à la relève agricole
    c) Table de concertation complexe culturel maskoutain – 14 novembre 2014 en avant-midi
    d) Rapport annuel de la CPTAQ
    e) Formations offertes FQM
    f) Appel de candidatures – prix Ruralia-Desjardins
    g) Prix Conscientia 2014 – MRC Des Maskoutains finaliste dans la catégorie Innovation en environnement et développement durable
    h) Compte rendu de la Cour Municipale période du 1er janvier au 30 septembre 2014
    i) Déclaration de Charles Fillion, directeur général du CLD des Maskoutains
    j) Dépôt du procès-verbal du conseil de la MRC des Maskoutains du 10 septembre 2014
    k) Dépôt du procès-verbal du comité administratif de la MRC des Maskoutains du 16 septembre 2014
    l) Procès-verbal du comité exécutif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains du 1er octobre 2014
    m) Procès-verbal du comité administratif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains du 22 octobre 2014
    n) Dépôt du plan de déplacement – À pied, à vélo
    o) Rappel date de Vaccination CSSS – 26 novembre 2014
    p) Liste des permis émis en octobre 2014
    q) Rapport de l'inspecteur municipal pour le mois d'octobre 2014
    r) Rapport sur le suivi des requêtes des travaux publics
    s) Bilan au 31 octobre 2014
    t) Rapport budgétaire au 31 octobre 2014
45. Divers
    45.1 Appui aux règles de gouvernance – CLD des Maskoutains
    45.2 Dépôt d'un projet – Rendez-vous jeunesse du loisir culturel

45.3 Engagement entretien – Construction P.M. Morin Inc.
45.4 Renouvellement du contrat avec Bell Canada – Services d'appel 9-1-1

46. Période de questions concernant des sujets se rapportant à la Municipalité
47. Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2014 RÉSOLUTION NUMÉRO 254-11-14

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents lors de l'assemblée du 7 octobre 2014 déclarent avoir pris connaissance dudit procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais
Appuyé par monsieur Nicolas Proulx
Et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2014 tel que rédigé.

4. CONSULTATIONS PUBLIQUES RELATIVES AUX DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES POUR :

- Le 130, Carré du Boisé
- Une terre à bois sise sur le rang Saint-Édouard – Lot 1 346 338

Tel que mentionné à l'avis public du 15 octobre 2014, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement aux deux demandes de dérogations mineures déposées dans les dossiers mentionnés en titre;

Le maire donne les informations pertinentes relatives à chacun des projets. Aucune question n'est posée.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT DES SUJETS SE RAPPORTANT À LA MUNICIPALITÉ

Une période est mise à la disposition du public afin de pouvoir soumettre au Conseil des questions concernant des sujets relatifs à la Municipalité.

6. DÉPÔTS DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

La Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et dépenses de la Municipalité pour la période du 1er janvier au 31 octobre 2014.

7. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS EN OCTOBRE 2014 RÉSOLUTION NUMÉRO 255-11-14

Considérant la liste des comptes payés en octobre 2014;

Considérant que les fonds étaient disponibles pour pourvoir au paiement de ces comptes;

Il est proposé par monsieur Yves Winter
Appuyé par madame Johanne Grégoire
Et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes payés en octobre, totalisant la somme de 159 503,15 $ en plus des salaires versés de 44 934,10 $ et d'en ratifier le paiement.

FACTURES PAYÉES

ADMINISTRATION:

Bell Mobilité Pagette	Frais pagette - maire	20,97 $
Chabot Denis	Fr. de déplacement - congrès des élus	537,75 $
Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - septembre	2 720,85 $
	Assces collectives - octobre	2 508,43 $
Dion Gérard & fils	Pièce électrique - SLF	20,40 $
	Tubes Quartz - HDV	31,92 $
Distribution DBC	Distribution du Reflet d'octobre	58,99 $
EBM (équip.de bur.montérégie)	Frais de copie - septembre	147,76 $
Fédération Qué.des municipalités	Inscription congrès des élus - D.Chabot	845,07 $
Fonds d'information sur le Territoire	Avis de mutation - septembre	28,00 $
Groupe Infoplus inc.	Nettoyage des ordinateurs du conseil	724,36 $
Hydro-Québec	21 Place Mauriac	589,90 $
Marché Sylvain Martel	Produits nettoyants	10,10 $
Mega Copie	Edition du Reflet de septembre	1 078,28 $
	Edition du Reflet d'octobre	1 498,08 $
Ministre du Revenu du Québec	DAS - septembre 2014	8 867,73 $
Morin Guylaine	Compensation - Conférence CCR - 30 sept.	100,00 $
Produits Sanitaires RPS	Produits nettoyants	97,44 $
Protectron Drummond	Réparation du système d'alarme HDV	1 432,59 $
Receveur Général du Canada	DAS - septembre 2014 (taux réduit)	3 272,15 $
	DAS - septembre 2014 (taux régulier)	158,25 $
Rita Fleuriste	Fleurs - décès d'un proche d'une employée	63,23 $
Société Canadienne des postes	Médiaposte - dépôt du rôle	160,77 $
Sogetel	Frais tél. et fax - bureau municipal	490,77 $
St-Onge Yves	Peinturer local du photocopieur	206,95 $
Vadnais Claude	Fr. dépl. - congrès des élus	560,20 $
Vendette Josée	Fr. de déplacement - formation 25 septembre	129,60 $
	Fr. de déplacement -conférence CCR, formation	136,55 $
Visa (Avira)	Antivirus - ordinateur conseil	35,75 $
Winter Yves	Compensation - Conférence CCR - 30 sept.	100,00 $

BIBLIOTHEQUE:

Girouard Julie	Remboursement achat de livres	703,32 $
Librairie Carrefour BD inc.	Livres	107,94 $
Réseau Biblio de la Montérégie	Cartes, étiquettes	480,31 $
Sogetel	Frais tél. - Biblio	77,87 $

LOISIRS:

Brochu Michel (Excavation)	Égaliser pour trottoir près du terrain pétanque	419,66 $
Dion Gérard & fils	Plaques pour prises électriques - Parc bénév.	31,39 $
Hydro-Québec	141 rue Rodier (Parc des Bénévoles)	30,07 $
Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement - octobre	9 550,00 $

SERVICE INCENDIE:

Aréo Feu Ltée	4 sacs pour porter l'équipement	228,17 $
Batteries Expert St-Hyacinthe	Batteries pour système d'alarme et piles	57,56 $
Bell Mobilité	Frais cellulaire	19,44 $
Bell Mobilité pagette	Frais pagettes	257,64 $
Donais & Fils inc.	Manche télescopique pour brosse	34,44 $
Educ Expert	Fr. dépl. instructeurs- formation pompier II	142,57 $
Extincteurs Milton	Recharge cylindres et extincteurs	71,88 $
Fédération Qué. Des municipalités	Frais dicom	21,70 $
Hydro-Québec	162 rue Gabriel	328,43 $
Isotech Instrumentation inc.	Lavage pantalon bunker	250,42 $
Lemay Dominic	Frais de réunion C.N. - 8 octobre	26,67 $
Marché Sylvain Martel	Bouteilles d'eau	13,58 $
Municipalité d'Upton	Entraide - 21 juillet 2014	2 560,78 $
Plomberie T.D. inc.	Changer dispositif anti-refoulement - caserne	455,88 $
Sogetel	Frais de communication - caserne	211,14 $
Thibault & Associés	Réparer boyau et effectuer test de vacuum	132,51 $

URBANISME:

Asselin Lépine Nancy	Fr. dépl. CPF - 27 août et 22 septembre	60,00 $
Bachand Martine	Fr. dépl. CPF - 12 juin, 27 août et 22 sept.	90,00 $
Chagnon Jean-François	Fr. dépl. CPF - 12 juin, 27 août et 22 sept.	90,00 $
Editions Yvon Blais	Lois aménagement urbanisme MAJ 34	129,05 $

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

Air Liquide Canada inc.	Location annuelle pour gaz en bouteille - garage	236,85 $
Atelier de Soudure St-Liboire	Pièces pour rétrocaveuse	33,46 $
	Têtes de puisard et rehausseurs	5 432,57 $
Atelier Tanguay	Adapteur pour débroussailleuse	49,38 $
Bell Mobilité	Frais cellulaires - voirie	184,79 $
Carrière d'Acton Vale	Pierre pour chemin Pénelle et travaux divers	2 716,82 $
Carrières de St-Dominique	Criblure pour remplacement de boites de service	138,33 $
Contrôle P.M. inc.	Chang. de vanne et rebranchement - aqueduc	174,19 $
CST Canada	Carburant	904,09 $
Dion Gérard & fils	Réfection vieille partie de l'usine	1 155,68 $
	Changer prise pour la pompe du poste Morin	117,85 $
	Changer fuse 40A - aqueduc	159,32 $
	Entretien lumières de rues	159,40 $
	Changer fusible - garage	240,26 $
	Trouble sur fusible - Poste Lacroix	130,10 $
Donais et fils inc.	Réparation pluvial et équipement - garage	417,05 $
Entreprises SRM Leblanc inc.	Antirouille Sterling et saleuse	333,44 $
Exca-Vac	Excavation pour changer les boites de service	1 276,23 $
Freightliner et Sterling	Entretien - Sterling	2 280,28 $
Garage Ronald Laplante	Remplacement amortisseurs - Sterling	571,48 $
Groupe Maska	Démarreur pour vieille pépine	339,18 $
Hetek Solution inc.	Calibration de détecteurs de gaz et de chlore	367,92 $

Hydro-Québec	110 Terrasse Bagot	1 722,33 $
	58 rue des Saules	16,58 $
	11 rue Lemonde	293,39 $
	Éclairage public	794,35 $
	150 rue Morin	575,65 $
	44 rue Morin	67,91 $
	110 rue des Erables	178,77 $
	210 route Quintal	79,39 $
	105 rue Lacroix	7 384,96 $
	48 rue Parent	58,48 $
Javel Bois-Francs inc.	Chlore - usine eau potable	745,78 $
Laboratoires d'Analyses S.M.	Analyses RQEP - août	331,76 $
Lignes Maska	Lignage des rues	3 339,74 $
Marché Sylvain Martel	Produits nettoyants	16,64 $
MRC des Maskoutains	Travaux rivière Delorme et honoraires ingénieur	5 121,05 $
Nuvac Eco-Sciences inc.	Bactocharge pour réseau sanitaire	2 571,82 $
Oxygène Granby	Location annuelle pour un cylindre - garage	89,40 $
Paysagement Benoit & Frères	Entretien des terrains - dernier versement	1 437,19 $
Pétroles Irving	Carburant	314,76 $
Régie Interm. d'Acton et maskoutains	Ordures et redevances - septembre	6 843,24 $
	Recyclage - septembre	1 962,77 $
	Organique - septembre	4 334,77 $
	Vid.inst.septique et quote-part 4e vers.	4 890,99 $
Rona	Connections - aqueduc	8,00 $
Roux Sébastien	Fr. de dépl. 2 usines - septembre	180,00 $
	Vêtements de travail	287,65 $
Scellements J.F. inc.	Scellement de fissures	3 403,26 $
Sogetel	Frais tél. - garage municipal	130,46 $
	Frais tél. - usine d'épuration	87,23 $
	Frais tél - aqueduc	181,70 $
Soudures N. Dauphinais inc.	Réparer équipement de déneigement	1 494,68 $
	Surplus - réparer équipement de déneigement	479,87 $
Vacuum Drummond	Débloquer égoût sanitaire	521,53 $
Vel-Cour Asphalte Ltée	Réparations parcellaires d'asphalte	48 887,37 $
Visa (Avira)	Antivirus - ordinateur usine d'eau potable	35,75 $
	TOTAL DES COMPTES PAYÉS	**159 503,15 $**
Salaires versés	octobre	44 934,10 $

8. ADOPTION DES COMPTES À PAYER
RÉSOLUTION NUMÉRO 256-11-14

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée;

Considérant que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx
Appuyé par madame Guylaine Morin

Et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 11 845,84 $; d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

FACTURES À PAYER

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

Excavation Sylvain Plante	Travaux chemin Pénelle	7 114,75 $
Laforest Nova Aqua	Phase D - Conception de l'aménagement puits 4	510,59 $
MRC des Maskoutains	Hon. ingénieur - Développement P.M. Morin	598,00 $
	Hon.ingénieur-ponceau,Penelle.c.d'eau des Saules	149,50 $
	Hon.prof.- Plan d'intervention MAMOT - zone urb.	1 236,25 $
	Hon.prof.- Rue Morin - prolongement ég.et aqued.	2 012,50 $
	Hon.prof.- Travaux divers	224,25 $
	TOTAL DES COMPTES À PAYER	**11 845,84 $**

9. OCTROI DU CONTRAT DE SURVEILLANCE DE L'INSTALLATION DE LA POMPE RELATIVE AU PUITS LB/PE-3-12
RÉSOLUTION NUMÉRO 257-11-14

Considérant que la Municipalité se prépare à procéder au raccordement du puits LB/PE-3-12 et que dans le cadre de ces travaux, elle a procédé, par l'adoption de la résolution numéro 234-10-14 adoptée le 7 octobre 2014, à l'achat de la pompe relative à ce puits;

Considérant qu'il est important que l'installation de cette pompe soit supervisée par l'hydrogéologue qui a conçu les plans et devis relatifs à son installation;

Considérant l'offre de services reçue en date du 23 octobre 2014;

Considérant que l'ingénieur de la MRC des Maskoutains assistera aux travaux;

Il est proposé par monsieur Yves Winter
Appuyé par madame Guylaine Morin
Et résolu à l'unanimité d'octroyer, conditionnellement à l'approbation par le MAMOT du règlement d'emprunt numéro 270-14, un contrat de surveillance de l'installation de la pompe relative au puits LB/PE-3-12 à Laforest Nova Aqua suivant l'offre de services reçue en date du 23 octobre 2014 au montant de 3 790,27 $ taxes incluses; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à ce contrat selon les budgets alloués au règlement d'emprunt numéro 270-14.

10. OCTROI DU MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES – ACQUISITIONS ET SERVITUDES – PUITS LB/PE-3-12
RÉSOLUTION NUMÉRO 258-11-14

Considérant que pour procéder au branchement du puits LB/PE-3-12, la Municipalité de Saint-Liboire doit donner suite aux ententes préliminaires convenues avec les propriétaires concernés et procéder à

l'acquisition de terrain et/ou l'obtention de servitudes aux fins de procéder à la mise en marche du puits et au raccordement de ce dernier à l'usine de traitement des eaux;

Considérant que les services d'un notaire seront requis à ces fins;

Considérant les soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais
Appuyé par madame Nadine Lavallée
Et résolu à l'unanimité d'octroyer un mandat de services juridiques à Me Nathalie Dauphinais pour la préparation, la rédaction, la signature et l'inscription d'actes de vente et d'actes de servitudes pour permettre à la Municipalité d'acquérir les terrains relatifs aux puits et à son raccordement à l'usine de traitement des eaux au montant de 2 000 $ plus les frais d'inscription au registre et les taxes applicables; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à ce mandat suivant les budgets alloués au règlement d'emprunt numéro 270-14.

11. OCTROI D'UN MANDAT D'ABATTAGE D'ARBRES ET D'ÉLAGAGE – EMPRISE DU PUITS LB/PE-3-12
RÉSOLUTION NUMÉRO 259-11-14

Considérant que pour procéder aux travaux relatifs au puits LB/PE-3-12 et à son raccordement à l'usine de traitement des eaux, des travaux d'abattage d'arbres et d'élagage des arbres doivent être effectués;

Considérant que la Municipalité doit se conformer aux directives émises par le Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte aux changements climatiques et celles émises par la CPTAQ pour l'aménagement et la protection du puits;

Considérant la soumission reçue pour ce faire;

Il est proposé par madame Johanne Grégoire
Appuyée par monsieur Claude Vadnais
Et résolu à l'unanimité d'octroyer un mandat d'abattage d'arbres et d'élagage des arbres sis dans le périmètre de protection du puits et dans les servitudes relatives au raccordement du puits à Paysagement Benoît et Frères Inc.; d'autoriser la Directrice générale à autoriser des dépenses pour ce faire jusqu'à concurrence de 5 000 $ plus les taxes applicables; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à ce contrat selon les budgets alloués au règlement d'emprunt numéro 270-14.

12. OCTROI DU MANDAT DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX - TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES SAINT-JOSEPH, CHICOINE ET CROTEAU
RÉSOLUTION NUMÉRO 260-11-14

Considérant que le conseil municipal a octroyé un contrat de pavage des rues Saint-Joseph, Chicoine et Croteau à Pavages Maska Inc. par l'adoption de la résolution 231-10-14 en date du 7 octobre 2014;

Considérant qu'un mandat de contrôle de la qualité des matériaux doit être octroyé dans le cadre de la réalisation du contrat de pavage afin de nous assurer de la conformité et de la qualité des matériaux utilisés;

Considérant l'appel d'offres effectué et les soumissions reçues;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le mandat de contrôle de qualité des matériaux à Laboratoires S.M. inc. au montant de 2 892,32 $ taxes incluses suivant la soumission reçue en date du 24 octobre 2014; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à ce contrat selon les budgets alloués.

13. OCTROI DU MANDAT DE SURVEILLANCE – TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES SAINT-JOSEPH, CHICOINE ET CROTEAU
RÉSOLUTION NUMÉRO 261-11-14

Considérant que le conseil municipal a octroyé un contrat de pavage des rues Saint-Joseph, Chicoine et Croteau à Pavages Maska Inc. par l'adoption de la résolution 231-10-14 en date du 7 octobre 2014;

Considérant qu'il est approprié de faire surveiller les travaux par notre ingénieur attitré en vertu de l'entente intermunicipale de services d'ingénierie et de services techniques de la MRC des Maskoutains;

Il est proposé par monsieur Yves Winter
Appuyé par monsieur Nicolas Proulx
Et résolu à l'unanimité de donner un mandat de supervision des travaux de pavage des rues Saint-Joseph, Chicoine et Croteau à monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur dédié en vertu de l'entente intermunicipale d'ingénierie et de services techniques de la MRC des Maskoutains le tout suivant les tarifs prévus à cette entente; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à ce mandat selon les budgets alloués.

14. RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE PAVAGE DU RANG SAINT-ÉDOUARD
RÉSOLUTION NUMÉRO 262-11-14

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a octroyé un contrat de réfection du rang Saint-Édouard en 2013;

Considérant que la réception provisoire des travaux a été reçue en date du 5 septembre 2013 et acceptée par le conseil municipal lors de l'assemblée du 1er octobre 2013 tel qu'en fait foi la résolution numéro 231-10-13;

Considérant qu'une visite des travaux a été effectuée le 27 octobre 2014;

Considérant que des fissures sont apparues au pavage et que ces dernières ont été scellées au cours du mois d'octobre 2014;

Considérant que la Municipalité a versé une somme de 250 $ pour faire sceller certaines fissures et que l'entrepreneur a assumé le surplus;

Considérant qu'il est à prévoir que d'autres fissures apparaîtront et devront être scellées au printemps 2015;

Considérant les négociations en cours entre les parties;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par madame Johanne Grégoire
Et résolu à l'unanimité de décréter la réception définitive des travaux en date du 27 octobre 2014;

Ces travaux étant complétés, la Directrice générale est autorisée à procéder à la fermeture du dossier et à procéder à la remise de la retenue contractuelle en conservant une retenue définitive de 1 000 $ pour procéder au scellement d'éventuelles fissures sur la partie du rang Saint-Édouard concerné par les travaux.

15. AUTORISATION D'INSTALLATION DE SIGNALISATION ROUTIÈRE – TRAVERSES DE SENTIERS DE MOTONEIGE
RÉSOLUTION NUMÉRO 263-11-14

Considérant que le Club de Motoneige Asan Inc. opère un sentier de motoneige qui traverse le rang Saint-Édouard et la route Quintal;

Considérant que ce club demande à la Municipalité de Saint-Liboire de procéder à l'installation de signalisation aux traverses des chemins sous sa juridiction;

Considérant qu'il y a lieu de s'assurer que les traverses de chemins municipaux relatives à ce droit de passage et de circulation seront sécurisées et annoncées par une signalisation appropriée;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx
Appuyé par madame Nadine Lavallée
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale a procédé à l'achat de la signalisation requise et à la faire installer; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à cet achat selon les budgets alloués pour la signalisation routière;

16. AUTORISATION DE FORMATION – ESPACES CLOS – SÉBASTIEN ROUX
RÉSOLUTION NUMÉRO 264-11-13

Considérant que dans le cadre de son travail, monsieur Sébastien Roux doit entrer dans des espaces clos et qu'il est essentiel qu'il soit formé pour ce faire;

Considérant qu'il y a lieu d'inscrire monsieur Roux à une telle formation dès qu'une telle formation sera dispensée dans le secteur;

Il est proposé par monsieur Yves Winter
Appuyé par madame Johanne Grégoire
Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription et la participation de monsieur Sébastien Roux à une formation intitulée « formation en espaces clos » dès qu'une formation sera dispensée dans le secteur et d'affecter à cette formation un budget de 150 $ taxes incluses, le tout selon les budgets de formation octroyés; d'autoriser le remboursement des frais de déplacements sur présentation des pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur à cet effet.

17. AUTORISATION DE FORMATION - DÉNEIGEMENT – BRUNO LESSARD
RÉSOLUTION NUMÉRO 265-11-13

Considérant que dans le cadre de son travail, monsieur Bruno Lessard est responsable du déneigement effectué par la Municipalité;

Considérant qu'il serait souhaitable qu'une mise à jour de ses connaissances soit faite;

Considérant la formation dispensée à McMasterville à ce sujet par l'APSAM le 4 novembre 2014;

Il est proposé par monsieur Yves Winter
Appuyé par monsieur Claude Vadnais
Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription et la participation de monsieur Bruno Lessard à la formation de l'APSAM intitulée « Déneigement » dispensée à McMasterville le 4 novembre prochain au coût de 65 $ plus les taxes applicables, le tout selon les budgets de formation octroyés; d'autoriser le remboursement des frais de déplacements sur présentation des pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur à cet effet.

18. AUTORISATION D'ACHAT D'UNE GRATTE À NEIGE USAGÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 266-11-14

Considérant que les employés des travaux publics souhaitent procéder à l'acquisition d'une gratte à neige pour installer sur la rétrocaveuse et ainsi faciliter le déneigement de certains secteurs de la Municipalité;

Considérant que lesdits employés ont trouvé une gratte à neige usagée et en bonne condition dont il faudrait modifier les attaches pour en permettre une utilisation appropriée;

Considérant que les modifications à faire sont peu onéreuses, soit environ 500 $;

Considérant que la gratte à neige ne coûterait que 500 $;

Considérant les coûts pour l'achat d'un tel équipement neuf;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par monsieur Nicolas Proulx
Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'acquisition d'une gratte à neige au montant de 500 $; d'autoriser la Directrice générale à procéder à cet achat et à procéder au paiement des coûts relatifs à cet achat selon les budgets alloués à même le budget de la voirie.

19. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES ÉQUIPEMENTS DE VENTILATION DE L'HÔTEL DE VILLE
RÉSOLUTION NUMÉRO 267-11-14

Considérant que la Municipalité procède à l'entretien préventif annuel des équipements de ventilation de l'hôtel de ville;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre cet entretien préventif;

Considérant la soumission reçue;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx
Appuyé par monsieur Yves Winter
Et résolu à l'unanimité de procéder à l'octroi d'un contrat d'entretien préventif des équipements de ventilation de l'hôtel de ville suivant la soumission reçue de Synairtech au montant de 556.82 $ plus les taxes applicables; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à ce contrat selon les budgets alloués.

20. ~~RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE GESTION PARASITAIRE~~

Ce point est reporté à la prochaine assemblée.

21. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 130 CARRÉ DU BOISÉ
RÉSOLUTION NUMÉRO 268-11-14

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par laquelle le propriétaire demande une dérogation mineure pour lui permettre de régulariser l'emplacement d'une chambre froide sous les marches de la galerie avant de la résidence. Cette chambre froide se situe dans la cour avant de la propriété à une distance de 6,65 mètres de l'emprise de la rue alors qu'elle devrait se situer minimalement à 7,60 mètres de l'emprise de rue;

Considérant que cette dérogation permet la régularisation de la situation existante malgré le fait que la chambre froide est sise à 0.95 mètres trop près de l'emprise de rue;

Considérant que la présence de la chambre froide ne change pas l'aspect visuel et architectural de la résidence (elle se situe sous les marches de béton existantes);

Considérant l'absence de préjudice pour le voisinage;

Considérant l'avis reçu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 9 octobre 2014;

Considérant que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil ce jour suite à la publication d'un avis public à cet effet en date du 15 octobre 2014;

Considérant qu'aucun citoyen n'a demandé à être entendu;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais
Appuyé par monsieur Nicolas Proulx
Et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure et de régulariser l'empiètement de la chambre froide dans la marge de recul avant telle qu'elle a été construite en 1999.

22. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE TERRE À BOIS SISE SUR LE RANG SAINT-ÉDOUARD – LOT 1 346 338
RÉSOLUTION NUMÉRO 269-11-14

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par laquelle le propriétaire demande une dérogation mineure pour lui permettre de construire un bâtiment accessoire de 24' x 36' sur sa propriété qui servirait à ranger son équipement forestier. La demande de dérogation mineure est nécessaire pour réaliser le projet puisque l'emplacement choisi se situe dans la cour avant de la propriété;

Considérant les bâtiments déjà existants sur la propriété et le fait que l'emplacement choisi est l'unique clairière qu'il y a sur la propriété ce qui lui évite de couper plusieurs arbres afin d'implanter le bâtiment;

Considérant que le bâtiment ne sera pas visible de la rue publique;

Considérant l'absence de préjudice pour le voisinage;

Considérant l'avis reçu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 9 octobre 2014;

Considérant que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil ce jour suite à la publication d'un avis public à cet effet en date du 15 octobre 2014;

Considérant qu'aucun citoyen n'a demandé à être entendu;

Il est proposé par madame Johanne Grégoire
Appuyée par madame Guylaine Morin
Et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure, soit de permettre la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant, soit à environ 230 mètres du rang Saint-Édouard.

23. AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Avis de motion est donné par Claude Vadnais, conseiller, à l'effet que lors d'une prochaine séance, ordinaire, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, le règlement d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 272-14.

L'objet de ce règlement est de prévoir que, dans les zones du territoire municipal où l'on retrouve des bâtiments d'intérêt patrimonial, les projets de construction et certains projets de rénovation seront assujettis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Cette dernière précise que, préalablement à l'émission d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation, les plans doivent faire l'objet d'une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et doivent être approuvés par résolution du Conseil.

Le règlement contient également la procédure à suivre pour le dépôt et l'approbation d'un plan soumis au règlement sur les PIIA et il identifie les objectifs d'aménagement ainsi que les critères d'évaluation applicables lors de l'étude des projets de construction ou de rénovation.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

24. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 272-14 – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)
RÉSOLUTION 270-11-14

Considérant les pouvoirs accordés par les articles 145.15 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettant d'assujettir la délivrance de permis de construction ou de lotissement ou de certificats d'autorisation ou d'occupation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que la Municipalité veut se prévaloir de ces dispositions afin de gérer, notamment, les projets de construction ou de modification des bâtiments principaux situés dans les zones où l'on retrouve des bâtiments d'intérêt patrimonial;

Considérant que la Municipalité a procédé antérieurement à la création d'un Comité consultatif d'urbanisme, constitué conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur Yves Winter
Appuyé par madame Nadine Lavallée
Et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 272-14 intitulé «Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)»;

De tenir une assemblée de consultation mardi, le 02 décembre 2014, à 20 h à la salle du Conseil afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

25. DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE POUR AUTORISER LES HABITATIONS TRIFAMILIALES ISOLÉES DANS LA ZONE H-2
RÉSOLUTION NUMÉRO 271-11-14

Considérant qu'une demande de modification règlementaire a été déposée par laquelle le propriétaire demande la permission de remplacer une maison mobile existante par un immeuble résidentiel de trois logements, ce qui n'est pas autorisé par la règlementation municipale en vigueur dans cette zone;

Considérant le plan de construction déposé;

Considérant les bâtiments existants dans le secteur et l'impact négatif qu'aurait la construction de l'immeuble proposé sur le secteur;

Considérant que le conseil est ouvert à un projet modifié qui atténuera les impacts négatifs sur les autres propriétés du secteur et s'harmonisera mieux avec le secteur existant;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par monsieur Nicolas Proulx
Et résolu à l'unanimité de ne pas entreprendre la modification règlementaire demandée au règlement de zonage numéro 86-97 et de demander au propriétaire de modifier son projet de façon à atténuer les impacts négatifs de celui-ci sur les autres propriétés et de présenter un nouveau projet qui s'harmonisera mieux avec le secteur existant.

26. DEMANDE D'EXEMPTION DES FRAIS D'UN NOUVEAU RACCORDEMENT À L'AQUEDUC RÉSOLUTION NUMÉRO 272-11-14

Considérant la demande déposée par Construction PM Morin Inc. pour être exempté de payer les frais d'un nouveau raccordement à l'aqueduc en raison du fait qu'il procède au déplacement d'une maison qui était déjà raccordée au réseau;

Considérant que le demandeur plaide à soutien de sa demande que l'ancien raccordement sera condamné et qu'il ne bénéficiera à aucune autre résidence;

Considérant qu'en vertu de la règlementation municipale, des frais de 2 500 $ doivent être assumés pour tout nouveau raccordement au réseau d'aqueduc;

Considérant qu'en vertu de la règlementation municipale, tout raccordement qui est débranché et désaffecté doit être démoli jusqu'à la conduite principale des réseaux mais que dans le présent cas, le conseil pourrait permettre qu'elle soit temporairement fermée à la limite de propriété puisqu'il se peut que la conduite soit éventuellement utilisée pour le parc qui sera aménagé à cet endroit;

Considérant qu'il serait inéquitable pour les autres citoyens et contraire à notre règlementation de faire droit à la demande;

Il est proposé par monsieur Yves Winter
Appuyé par madame Johanne Grégoire
Et résolu à l'unanimité de ne pas faire droit à la demande d'exemption mais de permettre à Construction P.M. Morin Inc. de minimiser les coûts du débranchement en fermant les conduites à la limite de la propriété plutôt que de les démolir jusqu'à la conduite principale.

27. AUTORISATION DE FORMATION - RÔLES, RELATIONS ET RESPONSABILITÉS DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU QUOTIDIEN RÉSOLUTION NUMÉRO 273-11-14

Considérant la demande de madame Janie Rondeau, officier municipal pour suivre la formation mentionnée en rubrique, laquelle se tiendra à Drummondville, le 25 novembre prochain au coût de 278 $ plus les taxes applicables;

Considérant le contenu de cette formation;

Il est proposé par madame Nadine Lavallée
Appuyée par monsieur Claude Vadnais
Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription et la participation de madame Janie Rondeau à la formation de l'ADMQ intitulée : Rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien qui se tiendra à Drummondville le 25 novembre 2014 au coût de 278 $ plus les taxes applicables, le tout selon les budgets de formation octroyés; d'autoriser le remboursement des frais de déplacements sur présentation des pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur à cet effet.

28. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015
RÉSOLUTION NUMÉRO 274-11-14

Considérant que le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2015 et qu'il nous est transmis pour adoption, accompagné de tous les documents pertinents;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par madame Johanne Grégoire
Et résolu à l'unanimité d'adopter le budget déjà approuvé par le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2015, tel que soumis, présentant des revenus de 8 072 675 $**,** des dépenses de 8 187 165 $**,** un transfert aux activités d'investissement de 3 000 $ et des affectations de 118 000 $; de conserver au dossier de la Régie tous les documents relatifs à ces prévisions budgétaires pour consultation ultérieure.

29. AUTORISATION DE PERMETTRE L'ACCÈS AU LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE AUX PERSONNES CONCERNÉES
RÉSOLUTION NUMÉRO 275-11-14

Considérant que suite à des travaux effectués sur le logiciel première ligne, des accès ont été supprimés de sorte que la MRC des Maskoutains et le service de prévention des incendies de Saint-Hyacinthe n'ont plus accès aux informations colligées par la Municipalité de Saint-Liboire, contrairement aux ententes en vigueur;

Considérant qu'il y a lieu de rétablir ces accès;

Considérant qu'il y a lieu de permettre également un accès à l'administration municipale laquelle sera mise à collaboration éventuellement pour certains volets de la gestion administrative dudit logiciel;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais
Appuyé par monsieur Nicolas Proulx
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale à mandater les informaticiens requis, y compris Geslam Inc. pour rétablir les accès perdus et ajouter un accès pour l'administration municipale; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à ces mandats selon les budgets généraux alloués.

30. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 271-14 RENOUVELANT LE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES APPLICABLES SUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES UNIFAMILIALES OU BI-GÉNÉRATIONNELLES
RÉSOLUTION NUMÉRO 276-11-14

Considérant que le Conseil juge utile de prolonger l'octroi d'un crédit de taxes foncières sur les nouvelles constructions résidentielles afin de favoriser la construction de nouvelles résidences sur le territoire, et cela, pour les années 2015 à 2018 inclusivement;

Considérant qu'il y a lieu de préciser que ce règlement ne s'applique qu'aux résidences unifamiliales et/ou bi-générationnelles alors que le règlement précédent parlait de maison à vocation résidentielle, ce qui engendrait parfois des débats sur la volonté du conseil à cet effet;

Considérant que cette précision confirme la volonté d'application du conseil municipal;

Considérant qu'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 07 octobre 2014;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie dudit règlement, en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent par conséquent à sa lecture;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par madame Johanne Grégoire
Et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 271-14 *renouvelant le crédit de taxes foncières applicable sur les nouvelles constructions résidentielles* et qu'il y soit décrété ce qui suit :

- **Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.**

31. AUTORISATION DE SIGNATURE DES ENTENTES DÉCOULANT DES PROJETS PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DU PACTE RURAL
RÉSOLUTION NUMÉRO 277-11-14

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a présenté deux projets dans le but d'obtenir du financement dans le cadre du Pacte rural de la MRC des Maskoutains, à savoir :

- Un projet relatif au maintien et à la bonification du Projet Sports, Études, Réussite scolaire;
- Un projet relatif à l'animation sous la gloriette;

Considérant que des projets sont des projets qui tiennent à cœur à la Municipalité et qui sont soutenus par la population;

Considérant qu'il sera requis de signer un ou des protocoles d'entente avec la MRC afin d'obtenir les fonds alloués pour les projets soumis au Pacte rural par la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Yves Winter
Appuyé par madame Nadine Lavallée
Et résolu à l'unanimité d'appuyer les projets déposés dans le cadre du programme du Pacte rural; de confirmer la contribution financière de la Municipalité pour un montant de 7 966 $ pour le projet Sports, Études, Réussite scolaire et de 3 000 $ pour le projet d'animation sous la gloriette si les projets se réalisent, en plus de la participation des employés et du prêt des équipements municipaux pour l'exécution des travaux; d'autoriser la Directrice générale à signer l'entente et tous les documents soumis par la MRC des Maskoutains, pour recevoir les subventions qui seront accordées dans le cadre du Pacte rural établissant les modalités liées à l'octroi d'une subvention et d'en permettre le versement par la MRC.

32. ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ AU RESPECT DES RÈGLES RÉGISSANT LA TECQ 2014-2018
RÉSOLUTION NUMÉRO 278-11-14

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par monsieur Nicolas Proulx
Et résolu à l'unanimité que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

33. AUTORISATION D'ACHAT D'UN SYSTÈME ADAPTÉ POUR CONTRER LE VANDALISME À LA GLORIETTE
RÉSOLUTION NUMÉRO 279-11-14

Considérant que depuis le début de l'été, les représentants de la Municipalité constatent des dommages et du vandalisme à la Gloriette;

Considérant que, bien que ces dommages soient minimes, la Municipalité doit prendre les moyens pour les faire cesser;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'installation de caméras de surveillance et de dénoncer tous les contrevenants;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais
Appuyé par madame Nadine Lavallée
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale à acheter des mécanismes un système de surveillance par caméra et à le faire installer à la gloriette; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à cet achat et installation jusqu'à concurrence de 500 $ selon les budgets alloués.

34. AUTORISATION DE COMPARUTION – RÉCLAMATION COUR DU QUÉBEC 750-22 006172-146
RÉSOLUTION NUMÉRO 280-11-14

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire est poursuivie par la Commission des normes du travail pour un préavis de cessation d'emploi qu'elle n'a pas à payer;

Considérant que la Municipalité doit comparaître par le biais d'un avocat et assurer sa défense à la réclamation formulée;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx
Appuyé par madame Johanne Grégoire
Et résolu à l'unanimité de mandater Me Josée Vendette pour comparaître au dossier et assurer la défense de la Municipalité.

35. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR 2015
RÉSOLUTION NUMÉRO 281-11-14

Considérant que le contrat des assurances générales de la Municipalité vient à échéance le 31 décembre 2014 et qu'il doit être renouvelé;

Considérant la proposition présentée par Ultima, représentant désigné pour la Mutuelle des Municipalités du Québec;

Il est proposé par monsieur Yves Winter
Appuyé par monsieur Claude Vadnais
Et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 de la police d'assurances générales de la Municipalité auprès d'Ultima, représentant de la Mutuelle des Municipalités du Québec suivant la proposition transmise; de prévoir les sommes nécessaires pour donner suite à la présente résolution au budget de l'exercice financière 2015.

36. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM
RÉSOLUTION NUMÉRO 282-11-14

Considérant que l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités prend fin le 31 décembre 2014;

Considérant qu'il est important d'être membre de cet organisme, lequel représente plus de 1 000 municipalités et défend la réalité des territoires visés par ces dernières tout en offrant de la formation pertinente tant pour les élus que pour les employés municipaux;

Considérant l'avis de renouvellement reçu;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par madame Nadine Lavallée
Et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Liboire à la Fédération québécoise des Municipalités du Québec au montant de 2 691,36 $, taxes incluses; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à ce contrat selon les budgets alloués.

37. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Conformément à l'article 955 du Code municipal, Monsieur le Maire fait rapport de la situation financière de la Municipalité pour les années 2013 et 2014 et mentionne les projets qu'il entend soumettre au conseil pour l'année 2015. Il dépose également la liste des contrats de plus de 25 000 $ convenus avec les différents fournisseurs en date du 31 octobre 2014. Ce rapport du Maire sera publié dans le Journal le Reflet, édition de novembre 2014, et est disponible au bureau de la Municipalité.

38. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme le dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires complétés et signés par chacun des élus, tel que stipulé aux articles 367 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

39. DÉPÔT DU REGISTRE ÉTABLI EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

La Directrice générale dépose le registre établi en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Copie de ce registre peut être consulté au bureau de la municipalité. Pour l'année

2014, le registre n'indique aucun don, marque d'hospitalité ou autre avantage reçu par un élu au cours de l'année 2014.

40. BUREAU MUNICIPAL – FERMETURE POUR LE CONGÉ DU TEMPS DES FÊTES RÉSOLUTION NUMÉRO 283-11-14

Considérant qu'il est prévu de fermer le bureau municipal pour permettre la prise de congés simultanés pour la période des Fêtes de Noël et du Jour de l'An;

Il est proposé par monsieur Yves Winter
Appuyé par madame Nadine Lavallée
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour les congés des Fêtes de Noël et du Jour de l'An du 23 décembre 2014 à 16 heures au 4 janvier 2015 inclusivement. Les activités reprendront le 5 janvier 2015 à compter de 8 heures. Un avis à cet effet sera publié dans le journal Le Reflet de décembre et indiquera les coordonnées des personnes à rejoindre en cas d'urgence.

41. RÉUNION DE NOËL DES EMPLOYÉS ET ÉLUS ET PRÉSENTATION DU PERSONNEL RÉSOLUTION NUMÉRO 284-11-14

Considérant qu'il est souhaitable d'organiser une rencontre entre les élus et les employés pour les présenter et favoriser des échanges entre l'Administration municipale et l'Administration politique;
Considérant que la fin de l'année est appropriée pour ce faire;

Il est proposé par madame Nadine Lavallée
Appuyée par madame Guylaine Morin
Et résolu à l'unanimité de mandater la Directrice générale pour organiser un souper un vendredi de janvier auquel seront convoqués les élus et les employés permanents municipaux;

42. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Aucune demande n'est formulée.

43. RAPPORT DES ÉLUS CONCERNANT CERTAINES RENCONTRES TENUES EN OCTOBRE 2014

Madame Guylaine Morin fait rapport :

Madame Morin fait état de sa participation à la fête de l'Halloween.

Madame Johanne Grégoire fait rapport :

Aucun rapport n'est fait.

Monsieur Yves Winter fait rapport :

Le 14 octobre 2014, monsieur Winter a assisté à la conférence sur le transport actif présentée par Nature-Action Québec. Une conférence intéressante dans un contexte où la municipalité souhaite favoriser le transport actif sur son territoire.

Le 15 octobre 2014, monsieur Winter a présidé la rencontre du comité de St-Liboire en Fête. La journée de St-Liboire en fête est fixée au 27 juin 2015. L'organisation de cette journée va très bien et la programmation devrait combler la population.

Le 20 octobre 2014, monsieur Winter a assisté à une réunion du nouveau comité formé pour l'avenir du cours d'eau Vandal. La prochaine rencontre de ce comité se tiendra en novembre.

Le 22 octobre 2014, le comité de la politique de la famille s'est réuni afin de finaliser le projet de politique familiale qui sera révisé à la rencontre de novembre et par la suite, présenté au conseil municipal pour adoption.

Le 27 octobre, le comité de circulation routière s'est réuni afin d'étudier le rapport déposé par Nature-Action dans le cadre du projet à vélo, à pied et a procédé à la préparation d'un plan d'action qui sera présenté au conseil municipal lors de la préparation des budgets 2015.

Monsieur Nicolas Proulx fait rapport :

Monsieur Proulx a assisté à la rencontre des Loisirs le 22 octobre 2014. La saison de hockey va bon train et un projet de Dek Hockey est à l'étude pour l'été prochain.

Monsieur Claude Vadnais fait rapport :

Le 22 octobre dernier, monsieur Vadnais a assisté à la rencontre de la Régie des déchets d'Acton et des Maskoutains. Lors de cette rencontre, le conseil a approuvé la conclusion d'une entente avec Gaz Métro concernant l'achat de gaz en provenance du centre de biométhanisation récemment mis en place.

La Ville de Saint-Hyacinthe, pour sa part, procède actuellement à la modification de deux véhicules pour qu'ils fonctionnent dorénavant avec les gaz produits par ce centre de biométhanisation.

Les membres ont reçu plusieurs données statistiques sur les collectes effectuées sous l'égide la Régie. Malgré une amélioration, encore 41 % des matières qui pourraient se retrouver dans bac brun qui se retrouve dans les déchets. Le travail de sensibilisation est donc à continuer.

La Municipalité recevra à titre de remboursement de Recyc-Quebec pour l'année 2013, une somme de 20 370 $. Pour 2014, la prévision est de 20 917 $. De bonnes nouvelles.

Madame Nadine Lavallée fait rapport :

Le 22 octobre 2014, elle a assisté à une rencontre du comité de la parade du père Noël. Le comité rappelle aux jeunes enfants de faire un dessin qu'ils pourront remettre au père Noël.

La population est invitée à participer à la fête. Prendre note que les rues Rodier et Laflamme (de Parent à Saint-Patrice) seront fermées pour permettre la préparation de la parade.

Le 3 novembre 2014, le comité du Coin des Zados s'est réuni. Le comité invite tous les jeunes à se présenter à la salle Jean XXIII le 28 novembre prochain pour la soirée du Hockey. Venez encourager votre équipe en grand nombre.

Monsieur Denis Chabot fait rapport :

Le 8 octobre 2014, monsieur Chabot a assisté au conseil d'administration de la MRC des Maskoutains. Il fait état des points discutés lors de cette rencontre.

Le 18 octobre 2014, il a assisté au souper des premiers répondants de la Municipalité de Saint-Liboire qui se tenait à la salle des Chevaliers de Colomb. 160 personnes étaient présentes et ils se sont amusés tout en ramassant des fonds pour la poursuite de leurs activités.

Le 23 octobre 2014, il a assisté à la présentation de la présidente d'honneur 2014-2015 du Programme initiation sports, réussite scolaire de l'école Henri-Bachand. La présidence d'honneur a été confiée à madame Élisabeth Laplante qui a adressé un très beau et motivant message adressé aux jeunes.

Le 31 octobre 2014, il a participé à la fête de l'Halloween en remettant des timbits, bonbons et breuvages chauds à la population qui s'est présentée, en grand nombre, à la gloriette du Parc des Bénévoles. Merci aux employés municipaux, aux pompiers et aux premiers répondants pour leur soutien. Merci à Tim Hortons et à la population.

44. POINTS D'INFORMATION POUR LE CONSEIL :

La Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les documents suivants :

a) FQM : Une équipe maire – Directeur général
b) Bourse d'accompagnement à la relève agricole
c) Table de concertation complexe culturel maskoutain – 14 novembre 2014 en avant-midi
d) Rapport annuel de la CPTAQ
e) Formations offertes FQM
f) Appel de candidatures – Prix Ruralia-Desjardins
g) Prix Conscientia 2014 – MRC Des Maskoutains finaliste dans la catégorie Innovation en environnement et développement durable
h) Compte rendu de la Cour Municipale période du 1er juillet au 30 septembre 2014
i) Déclaration de Charles Fillion, directeur général du CLD des Maskoutains
j) Dépôt du procès-verbal du conseil de la MRC des Maskoutains du 10 septembre 2014
k) Dépôt du procès-verbal du comité administratif de la MRC des Maskoutains du 16 septembre 2014
l) Procès-verbal du comité exécutif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains du 1er octobre 2014
m) Procès-verbal du comité administratif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains du 22 octobre 2014
n) Dépôt du plan de déplacement – À pied, à vélo
o) Rappel date de Vaccination CSSS – 26 novembre 2014
p) Liste des permis émis en octobre 2014
q) Rapport de l'inspecteur municipal pour le mois d'octobre 2014
r) Rapport sur le suivi des requêtes des travaux publics
s) Bilan au 31 octobre 2014
t) Rapport budgétaire au 31 octobre 2014

45. DIVERS

45.1 APPUI AUX RÈGLES DE GOUVERNANCE – CLD DES MASKOUTAINS RÉSOLUTION NUMÉRO 285-11-14

Considérant l'importance du développement économique local pour assurer la prospérité de toutes les régions du Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec entend, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, imposer des coupes au budget annuel accordé au développement économique local de 55% (de 72 M$ à 32 M$);

Considérant que cette volonté gouvernementale risque de réduire les services offerts aux entrepreneurs et aux entreprises, et aura, par le fait même, un impact sur le développement économique de la région;

Considérant que le CLD Les Maskoutains est le guichet unique, la porte d'entrée des entrepreneurs, des travailleurs autonomes et des entreprises d'économie sociale.

Considérant que le CLD Les Maskoutains est au cœur du développement économique local depuis 1998 et qu'il assume un rôle majeur et indispensable au développement de notre MRC et de nos municipalités;

Considérant que le CLD détient l'expertise, le réseau d'experts, l'expérience et les connaissances pour aider les entrepreneurs et les entreprises du territoire à voir le jour et à prendre de l'expansion;

Il est proposé par monsieur Yves Winter
Appuyé par madame Nadine Lavallée
Et résolu à l'unanimité de confirmer le rôle, la mission et le maintien des services du CLD Les Maskoutains tels qu'on les connaît; de transmettre aux partenaires socioéconomiques, aux élus municipaux, aux entrepreneurs et à l'ACLDQ la valeur de notre CLD comme réseau d'experts et de créateurs de richesse sur leur territoire; d'appuyer les démarches du CLD des Maskoutains pour le maintien des CLD tels que nous les connaissons et l'annulation des coupures annoncées; de faire parvenir la présente résolution au ministre Jacques Daoust, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations à l'adresse suivante :

Cabinet du ministre
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
710, place d'Youville, 6e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

et de transmettre une copie conforme de la résolution aux députés couvrant le territoire de la MRC des Maskoutains, au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, au ministre délégué aux PME et au développement régional, monsieur Jean-Denis Girard et à la présidente du conseil d'administration du CLD Les Maskoutains, madame Francine Morin.

45.2 DÉPÔT D'UN PROJET – RENDEZ-VOUS JEUNESSE DU LOISIR CULTUREL RÉSOLUTION NUMÉRO 286-11-14

Considérant l'appel de projets sollicité dans le cadre du programme Rendez-vous jeunesse du loisir culturel 2015 soutenu par le ministère de la Culture et des Communications, en partenariat avec le Forum jeunesse Montérégie Est;

Considérant que le projet d'animation de la Gloriette vise à présenter notamment des activités culturelles amateures pour les jeunes âgés de 6 à 35 ans et qu'il serait intéressant de déposer notre projet pour obtenir de l'aide financière additionnelle;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais
Appuyé par madame Guylaine Morin
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale à soumettre le projet d'animation de la Gloriette dans le cadre de cet appel de projets; d'autoriser la Directrice générale à signer l'entente et tous les documents soumis pour recevoir les subventions qui seront accordées dans le cadre du programme Rendez-vous jeunesse du loisir culturel.

45.3 ENGAGEMENT ENTRETIEN – CONSTRUCTION P.M. MORIN INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 287-11-14

Considérant que le conseil municipal a autorisé les plans et devis des travaux d'infrastructures municipales projetées dans le cadre du projet de développement résidentiel présenté par Construction P.M. Morin Inc.;

Considérant que Construction P.M. Morin Inc. s'est engagée, dans le cadre d'une entente promoteur intervenue entre les parties, à céder à la municipalité de Saint-Liboire les infrastructures municipales dès qu'elles seront réalisées et que les travaux auront été acceptés provisoirement;

Considérant que la Municipalité devra procéder, par la suite, à l'entretien de ces infrastructures et tenir un registre d'exploitation et d'entretien en regard de ces dernières;

Il est proposé par madame Johanne Grégoire
Appuyée par monsieur Claude Vadnais
Et résolu à l'unanimité de confirmer l'engagement de la Municipalité de Saint-Liboire d'entretenir les infrastructures cédées et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces dernières notamment quant aux équipements suivants :

Municipalité de Saint-Liboire

PRATIQUES DE GESTION OPTIMALES (PGO) DES EAUX PLUVIALES

OUVERTURE DE RUE
ENTRE LES RUES LACROIX ET QUINTAL

PROGRAMME D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN (article B.12)

Conformément aux normes environnementales en vigueur, des infrastructures ont été prévues pour assurer une gestion optimale des eaux pluviales du nouveau développement résidentiel.

FRÉQUENCE : À chaque évènement de dégel important (nov. à avril) et afin de s'assurer du bon fonctionnement, durant les deux premières années d'opération du système, les inspections se feront après chaque pluie importante (en moyenne 4 à 5 inspections par année).

INFRASTRUCTURES À INSPECTER	TYPE D'INTERVENTION
• L'intérieur du regard de régulation de débit (RD-1)	• Vérifier que les orifices sont sans obstruction et les dégager au besoin.

FRÉQUENCE : BI-ANNUELLE

INFRASTRUCTURES À INSPECTER	TYPE D'INTERVENTION
• Puisards de rue et d'arrière-lot	• Vérifier l'accumulation de sédiments et vidanger au besoin
• L'intérieur du regard de régulation de débit (RD-1)	• Vérifier l'accumulation de débris et sédiments et vidanger au besoin.

La Municipalité de Saint-Liboire s'engage à assurer le suivi et le maintien d'un registre de ce programme d'entretien et à disposer des eaux et des boues conformément aux règles environnementales en vigueur.

45.4 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC BELL CANADA – SERVICES D'APPEL 9-1-1 RÉSOLUTION NUMÉRO 288-11-14

Considérant que l'entente relative au service 9-1-1 appelé service d'appel d'urgence 9-1-1, SPAU 9-1-1 signée avec Bell Canada il y a cinq ans vient à échéance;

Considérant qu'en vertu de l'article 13.2 dudit contrat, ce dernier est renouvelé automatiquement pour des périodes successives de cinq (5) ans, à moins qu'une partie ne donne un préavis écrit de six (6) mois à l'autre partie avant la fin du terme de la période de reconduction;

Considérant qu'il y a lieu de maintenir ce service lequel impose pour la Municipalité d'informer Bell des changements aux données géographiques de notre territoire et de maintenir l'entente de desserte avec un service tel que Cauca;

Il est proposé par madame Nadine Lavallée
Appuyée par monsieur Nicolas Proulx
Et résolu à l'unanimité de permettre la reconduction de l'entente pour un nouveau terme de cinq ans; d'autoriser la Directrice générale à signer tous les documents requis pour ce faire.

46. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT DES SUJETS SE RAPPORTANT À LA MUNICIPALITÉ

Une période est mise à la disposition du public afin de pouvoir soumettre au Conseil des questions concernant des sujets relatifs à la Municipalité.

47. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION NUMÉRO 289-11-14

Il est proposé par madame Nadine Lavallée
Appuyée par madame Guylaine Morin
Et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21 h 21. .

Note : Veuillez noter que ce procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 2 décembre 2014.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

AURA LIEU

MARDI LE 2 DÉCEMBRE 2014

À 20 HEURES

Bienvenue à tous!

Municipalité de Saint-Liboire

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

En vertu des dispositions de l'article 955 du Code municipal, Il me fait plaisir, à titre de Maire de la Municipalité de Saint-Liboire, de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Liboire. Je peux vous confirmer que votre conseil municipal ainsi que les gestionnaires ont démontré une grande vigilance dans la gestion des fonds publics de façon à réaliser de nouveaux projets tout en nous permettant de maintenir une bonne santé financière.

Voici donc les principales données concernant la situation financière de la Municipalité pour les années 2013, 2014 et 2015.

1. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2013

Pour l'année 2013, le rapport financier a été consolidé pour une septième année, ce qui veut dire qu'il présente aussi les résultats de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour la portion attribuée à la Municipalité de St-Liboire, en tant que membre de cette régie. Tel que vérifié par la firme Brodeur, Denoncourt, Girouard, le rapport financier 2013 indiquait des revenus consolidés de 3 051 239 $ et des dépenses consolidées de 3 015 013 $, laissant un surplus net de 36 226 $ avant les affectations.

Après des affectations de 776 879 $ aux immobilisations dont principalement le paiement complet de la réfection du rang St-Édouard sans recourir au financement par règlement d'emprunt malgré l'adoption de ce dernier, l'année 2013 s'est finalement soldée par un déficit de 413 246 $.

Ce choix fut fait en considérant que même en payant comptant la réfection du rang St-Édouard, le surplus accumulé non affecté de la Municipalité de Saint-Liboire au 31 décembre 2013 se chiffrait à 502 556 $. De ce montant, 220 000 $ furent transférés aux réserves ci-après énumérées laissant un surplus non affecté de 282 556 $.

Au début de l'année 2014, les réserves municipales présentaient les soldes suivants :

Aqueduc/égout :	25 270 $
Voirie :	870 000 $
Rempl. Membranes :	30 000 $
Puits :	22 085 $
Vidange de boues :	10 000 $

SQAE : 5 022 $
Fonds de parc : 31 208 $
Fonds de roulement : 20 000 $
portant le total des réserves municipales à 1 013 585 $ pour un montant total de 1 296 141 $ pour l'ensemble des réserves et du surplus accumulé de la Municipalité.

La situation financière de la Municipalité nous permet donc de poursuivre nos projets.

2. INDICATIONS SUR LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014

Selon les données disponibles en ce moment, en tenant compte des dossiers qui sont encore en traitement et malgré les nombreux investissements effectués durant l'année, il est permis de croire que nous terminerons l'année 2014 avec un excédent de fonctionnement.

3. DOSSIERS ÉTUDIÉS ET PROJETS RÉALISÉS EN 2014

En 2014, de nombreux dossiers ont été étudiés par le Conseil et plusieurs projets ont été réalisés, notamment :

- Nous avons terminé l'aménagement de la gloriette du Parc des Bénévoles et nous avons présenté une première programmation d'animation.
- La Municipalité a obtenu les autorisations de la CPTAQ et du MDDEFP pour procéder au branchement final du puits numéro 4 et a octroyé les contrats relatifs à ce branchement. Dès l'obtention de l'approbation du règlement d'emprunt, lequel sera financé en totalité par la réception d'argent en provenance du remboursement sur la taxe d'essence (TECQ), la Municipalité procèdera au raccordement. Ces travaux devraient se faire avant le 31 décembre 2014 ou tôt au printemps 2015;
- La Municipalité a également procédé à une partie de la mise à jour de ses installations en eau potable existantes ;
- Vu l'avancement des travaux de raccordement, la Municipalité a pu procéder à la signature d'une entente promoteur avec Les Constructions P.M. Morin Inc. pour l'ouverture d'une nouvelle rue et la construction de plus d'une vingtaine de maisons favorisant ainsi le développement de la Municipalité et l'arrivée de nouveaux citoyens ;
- La Municipalité a procédé à plusieurs correctifs sur ses routes et bien que des travaux de réfection des rues Chicoine, St-Joseph et Croteau aient été prévus, ces derniers ont été entrepris mais seront finalisés au printemps en raison des conditions climatiques et des risques d'impacts sur la qualité des travaux ;
- Le conseil a instauré le programme À pied, à vélo, ville active en collaboration avec Nature-Action Québec, afin de mettre à jour ses infrastructures pour encourager les enfants à être plus actifs sur le chemin de l'école et inciter ainsi l'ensemble de la population à profiter de ces installations pour améliorer leur état de santé. Le comité de circulation routière étudie actuellement les actions à poser et formulera un plan d'action au conseil municipal en prévision de la préparation du budget 2015;

- La Municipalité a également procédé à la signature d'une entente de desserte internet avec Sogetel Inc. afin de munir l'ensemble de sa population d'un service internet haute vitesse. Suite à cette entente, il ne restera que quelques propriétés à desservir, ce qui ne devrait pas tarder;
- Pour éviter de procéder régulièrement à la vidange des étangs, la Municipalité a procédé à l'instauration d'un système de traitement des eaux usées par bactéries. Jusqu'à maintenant, le traitement semble efficace et nous serons en mesure d'en évaluer la pertinence et l'efficacité au cours de l'année 2015 ;
- La Municipalité travaille actuellement sur la mise à jour de sa politique de la famille et des aînés et présentera sous peu son projet au conseil municipal ;
- Le Conseil s'est également affairé au traitement des nombreuses requêtes formulées par les citoyens en plus de donner suite à tous les dossiers courants et de poursuivre la restructuration administrative de son organisation.

4. INDICATIONS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION

Tel qu'annoncé lors de son programme triennal en immobilisation pour 2014, le Conseil a travaillé à l'obtention des autorisations et du financement disponible pour procéder auxdits travaux. Ces derniers seront réalisés au cours de l'hiver et/ou du printemps prochain. En ce qui concerne les travaux de voirie, plusieurs ont été réalisés et seuls les travaux de réfection des rues Chicoine, St-Joseph et Croteau sont reportés au printemps. Les travaux relatifs à la réfection de la rue Gabriel ont pour leur part été reportés en 2015. Pour les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'incendie, ils seront réalisés dès l'autorisation du règlement d'emprunt y relatif.

La Municipalité a également entrepris les travaux de planification de modifications aux infrastructures municipales et ces travaux seront entrepris en 2015.

5. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2015

Au cours de l'année 2015, je soumettrai au Conseil les dossiers suivants afin de pouvoir leur donner suite :

- L'entretien et l'amélioration du réseau routier se poursuivront avec la réfection de la rue Gabriel ;
- La Municipalité finalisera les travaux de raccordement du puits numéro 4 et la bonification de nos installations d'eau potable pour pallier aux pointes élevées de consommation ;
- Le projet de revitalisation de la Bibliothèque municipale se poursuivra. Comme nous n'avons toujours pas de nouvelles de la subvention demandée, nous étudierons d'autres avenues comme l'ajout d'un bâtiment multifonctionnel dans lequel nous pourrions retrouver la bibliothèque. Une étude est amorcée et ce projet se poursuivra en 2015 ;
- La Municipalité procèdera à l'installation de nouvelles bornes-fontaines sèches et à l'installation d'une signalisation facilitant le repérage des adresses civiques par les services d'urgence ;

- La Municipalité procèdera à la mise à jour de la signalisation des pistes cyclables de son territoire et à une bonification des infrastructures suite au dépôt de l'étude déposée par Nature-Action Québec en collaboration avec les membres du comité de circulation routière de la Municipalité de Saint-Liboire, les représentants de l'école Henri-Bachand et le représentant du CSSS Richelieu-Yamaska.

- La Municipalité étudiera également la possibilité de doter les travaux publics d'installations appropriées pour les abrasifs et autres matériaux requis pour leurs opérations.

6. TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Tel que mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je me dois de mentionner les montants versés aux membres du Conseil.

Ainsi, la rémunération annuelle de base versée aux élus pour l'année 2014 est de 9 876 $ pour le Maire et de 3 293 $ pour chaque conseiller. Les membres du Conseil ont également droit à une allocation de dépenses qui représente pour l'année 2014 un montant de 4 938 $ pour le Maire et de 1 646 $ pour chaque conseiller.

Le Maire suppléant a eu droit, pour l'année 2014, à une rémunération additionnelle de 989 $ ainsi qu'à une allocation de dépenses additionnelle de 495 $.

Ces montants ont été établis suite à l'adoption du règlement numéro 254-12 *concernant la rémunération des élus,* incluant une majoration minimum annuelle de 2%, tel que prévue audit règlement.

De plus, au cours de l'année 2014, j'ai siégé à titre de maire au Conseil de la MRC des Maskoutains et sur différents comités. J'ai reçu à titre de rémunération, une somme de 6 763,32 $ se détaillant comme suit : une rémunération de base de 375,74 $ et une allocation de dépenses de 187.87 $ par mois. Le substitut du maire avait droit à une rémunération de 100 $ par présence, mais une seule fois au cours de l'année. À titre de président du Comité de transport, j'ai reçu une rémunération annuelle de 845.28 $ soit une rémunération de base de 46,96 $ et une allocation de dépenses de 23,48 $ par mois.

Le représentant du conseil municipal ou son substitut qui siège au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a reçu une rémunération de 94.17 $ par présence, pour l'année 2014.

7. CONTRATS DE PLUS DE 25 000 $

Tel que stipulé à l'article 955 du Code municipal, je dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 $ ou qui excède 2 000 $ chacun pour totaliser plus de 25 000 $ pour un même fournisseur, et que la Municipalité a conclus depuis le dernier rapport du maire déposé en novembre 2013.

Je suis reconnaissant auprès du personnel de la Municipalité pour leur bon travail effectué, leur assiduité et leur dévouement. Merci !

Merci aux bénévoles de la bibliothèque ainsi qu'aux membres des différents comités (CCU, CCR, CPF, CRN, Ados et Aînés) de même qu'aux premiers répondants pour leur apport au sein de la Municipalité, pour les heures consacrées sans compter pour ainsi répondre aux attentes et aux demandes des citoyens.

Merci à mes collègues du Conseil municipal qui ont tout fait en leur pouvoir pour faire grandir Saint-Liboire tout en assurant une saine gestion ! De nombreux défis nous attendent mais je suis assuré de votre collaboration et de votre professionnalisme. Merci à vous tous !

Vous êtes nouvellement résidents de Saint-Liboire, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de l'Hôtel de Ville si vous avez des interrogations sur les services qu'offre la Municipalité.

En terminant, je vous rappelle que tous les contribuables peuvent assister aux séances du Conseil municipal qui se tiennent en principe le premier mardi de chaque mois à 20 heures, à l'Hôtel de Ville, situé au 21 Place Mauriac, sauf exceptions, où la session ordinaire du Conseil a lieu suivant l'horaire qui sera établi à l'assemblée de décembre.

Nous poursuivons le développement de la Municipalité de St-Liboire en tenant compte des souhaits émis par la population et les besoins de l'administration municipale. Nous vous invitons à participer à la vie municipale en assistant à nos assemblées et en vous impliquant dans nos divers comités pour ainsi nous faire part de votre vision et de vos souhaits pour votre milieu de vie.

En terminant, je me permets de vous joindre quelques indicateurs concernant la richesse uniformisée de notre municipalité. Ces indicateurs nous démontrent que nous sommes en constante croissance et qu'il faut adapter nos services à cette croissance.

Richesse foncière uniformisée (RFU) Saint-Liboire

2010 :	252 241 524 $	Pourcentage d'augmentation
2011 :	263 934 264 $	4.64 %
2012 :	268 300 736 $	1.65 %
2013 :	302 367 960 $	12.70 %
2014 :	311 061 334 $	2.88 %

DÉPOSÉ CE 4 NOVEMBRE 2014

DENIS CHABOT
Maire

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 $

(pour la période entre le 1er novembre 2013 et le 31 octobre 2014)

Groupe Ultima	Assurances générales	60 528,00 $
Ministre des finances	Service de la Sûreté du Québec	263 561,00 $
	Registre des prop. de véhicules lourds	130,00 $
MRC Les Maskoutains	Quote-part et contribution bassin versant	115 965,33 $
	Travaux cours d'eau, licence	19 708,27 $
	Équilibration et mise à jour du rôle	28 526,01 $
	Honoraires ingénieur	13 580,52 $
Régie Intermunicipale	Service matières résiduelles	146 921,91 $
	Vidange installations septiques	44 746,63 $
	Quote-part, écocentres, bacs	25 081,04 $
Vel-Cour Asphalte	Réparations parcellaires	48 887,37 $
	Autres travaux d'asphalte	3 776,92 $
Veolia	Vidange de l'étang # 3	73 089,73 $

LISTE DES SOMMES VERSÉES DE PLUS DE 2 000$ MAIS QUI TOTALISENT PLUS DE 25 000 $

(pour la période du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2014)

Carrière d'Acton Vale	Abrasif, Pierre	47 283,09 $
Desjardins Séc.Fin.	Cotisations régime de retraite	37 646,74 $
Desjardins Séc.Fin.	Assurances collectives	31 081,73 $
Ferme Cerpajo	Contrat déneigement des rues	25 869,36 $
	Remboursement de cautionnement et de garantie de soumission	5 288,84 $
Hydro-Québec	Frais d'électricité	46 476,58 $
Loisirs St-Liboire	Subventions diverses	109 512,23 $
Ministre du Revenu	Déductions à la source	120 678,86 $
Receveur Général	Déductions à la source	43 760,30 $
Ville de St-Hyacinthe	Entente supralocale et hockey mineur	39 384,88 $

Déposée ce 4 novembre 2014

Denis Chabot
Maire

Municipalité de Saint-Liboire

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 271-14 ***RENOUVELANT LE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES APPLICABLE SUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES***

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Liboire, à l'effet que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2014, le règlement numéro 271-14 *renouvelant le crédit de taxes foncières applicable sur les nouvelles constructions résidentielles*.

L'objet de ce règlement est de renouveler le règlement qui autorise le crédit de taxes foncières sur toute nouvelle construction résidentielle afin d'autoriser l'application de ce crédit pour les permis qui seront émis du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 5 novembre 2014

Me Josée Vendette
directrice générale

21, Place Mauriac, C.P. 120, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél.: (450) 793-2811 Télécopieur: (450) 793-4428
admin@municipalite.st-liboire.qc.ca

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation – Adoption d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 272-14 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

AVIS EST DONNÉ par la soussignée à l'effet que le Conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences d'un projet de règlement intitulé «Règlement numéro 272-14 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale».

Ce projet de règlement a été adopté lors d'une séance du Conseil municipal tenue le 04 novembre 2014.

L'objet de ce projet de règlement est de prévoir que, dans les zones du territoire municipal où l'on retrouve des bâtiments d'intérêt patrimonial, les projets de construction et certains projets de rénovation seront assujettis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Cette dernière précise que, préalablement à l'émission d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation, les plans doivent faire l'objet d'une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et doivent être approuvés par résolution du Conseil.

Le règlement contient également la procédure à suivre pour le dépôt et l'approbation d'un plan soumis au règlement sur les PIIA et il identifie les objectifs d'aménagement ainsi que les critères d'évaluation lors de l'étude des projets de construction ou de rénovation.

La séance de consultation publique se tiendra **mardi, le 2 décembre 2014, à 20 heures,** à la salle du Conseil située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 05 novembre 2014

Josée Vendette
directrice générale et
secrétaire-trésorière

Le mot des inspecteurs

Stationnement de nuit - Rappel

Selon le règlement no 250-11 concernant le stationnement et la circulation sur les chemins publics de la Municipalité et autorisant certaines personnes à émettre des constats d'infraction, il est interdit de stationner tout véhicule dans les chemins publics de la Municipalité entre le 1er novembre et le 1er avril, de minuit à 6 heures.

Entretien des voies publiques et des trottoirs

- La Municipalité de Saint-Liboire fait procéder, à ses frais, à l'entretien de l'assiette carrossable de l'ensemble des chemins publics de son territoire, dont elle a juridiction, sauf les trottoirs et bandes piétonnières;
- Il est interdit de procéder à l'amoncellement de neige, sur la propriété privée, de façon à nuire à la visibilité des conducteurs de véhicules routiers;
- Il est interdit de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace dans les rues ou les places publiques de la Municipalité;
- Des amendes de 50 $ et d'au plus 1 000 $, lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 100 $ et d'au plus 2 000 $ lorsqu'il s'agit d'une personne morale, peuvent être exigées pour la première infraction.

Nous comptons sur votre collaboration pour que la saison hivernale ne cause aucun désagrément.

Reconstruction suite à un incendie

Suite à plusieurs demandes d'information, nous tenons à vous aviser que la reconstruction ou la rénovation de tout bâtiment détruit par un incendie ou quelque autre cause et qui a perdu au moins la moitié de sa valeur au rôle d'évaluation doit être faite en conformité avec les règlements en vigueur lors de cette reconstruction ou réfection. Par exemple, si l'implantation de votre bâtiment est dérogatoire au règlement de zonage et bénéficie de droits acquis, vous devrez déplacer le bâtiment sur le terrain afin de respecter la réglementation en vigueur. Afin de savoir si votre bâtiment est conforme à la réglementation, nous vous invitons à consulter votre certificat de localisation et/ou votre contrat d'achat notarié.

Tu as entre
10 et 17 ans?

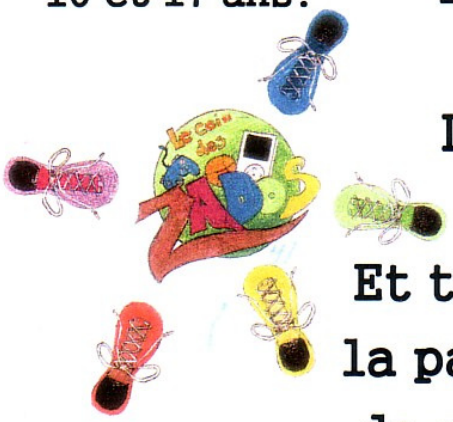

Le Coin des Zados organise
LA SOIRÉE DU HOCKEY!

Les Canadiens visiteront
les Sabres de Buffalo.
Et toi, tu es invité à venir voir
la partie au sous-sol de l'Hôtel
de ville le 28 novembre à 19h00

VS

Fais tes prédictions
pour le score final!
Si ton résultat est bon,
un cadeau spécial sera tiré.
A toi de bien scorer!

N'oublie pas
d'apporter
cette invitation
avec tes prédictions
pour participer
et de mettre les
couleurs de ton équipe.

Au menu de cette soirée.
Pizza, chips et breuvages.
4$/ personne
Tu dois t'inscrire
à Guylaine au 450 793-3180

HOCKEY PLAYER

DVD – BLU-RAY
DE LA
PETITE SÉDUCTION

Au coût de 10 $

Pour vous procurer un DVD des photos et vidéos de l'événement incluant une version DVD et une version Blu-Ray

Veuillez communiquer au 450 793-2811 poste 21
ou vous rendre au Bureau municipal (21, Place Mauriac).

Quantité limitée

HALLOWEEN – MERCI À NOS PARTENAIRES !!!

M
E
R
C
I

Le Comité de circulation routière tient à remercier tous les intervenants et les commanditaires qui ont permis la distribution de breuvages et de friandises aux nombreux monstres, sorcières et personnages divers qui ont circulé la journée de l'Halloween.

Un gros merci à **Tim Hortons** pour les gâteries distribuées lors de l'Halloween! Elles ont été dégustées avec joie par les petits et les grands.

Merci aux **employés des travaux publics,** au **Service de Premiers Répondants** et aux **Pompiers** pour la surveillance effectuée! Grâce à vous, les jeunes ont pu se promener en toute sécurité lors de cette fête magique.

Merci également aux **adultes qui ont pris le temps d'accompagner les enfants!** Vous êtes la meilleure garantie de sécurité pour vos jeunes et votre collaboration contribue à diminuer les risques d'incidents lors de telles activités***. Mille mercis!!!***

NE PAS OUBLIER

DIMANCHE

LE 7 DÉCEMBRE À 13H00

LA PARADE

DU PÈRE NOËL

N'oublie pas ton dessin!

Un tirage se fera sur les marches de l'église après la parade, parmi tous les dessins reçus.

Dimanche
7 décembre 2014

DÉPART À 13h00
DE L'HÔTEL DE VILLE

RUE PAQUETTE

PARADE DE NOËL

RUE LEMONDE

RUE GABRIEL

RUE LAFLAMME

RANG ST-ÉDOUARD

Le Père-Noël t'attend à l'église pour un cadeau spécial.

N'oublie surtout pas ton dessin!

RUE ST-PATRICE

Pour informations : Guylaine Morin
450 793-3176

BIBLIO
SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac

450-793-4751

Nouvelles acquisitions

Romans adulte

Confessions d'une célibataire / Beaubien, Mélanie
Confessions d'une célibataire-- incorrigible / Beaubien, Mélanie
La faille en toute chose / Penny, Louise
1962, la vérité éclate / Hade, Mario
Vent de folie / Thibault, Juliette
La veuve du boulanger / Monette, Denis
Grande liquidation / Senécal, Patrick
Aux portes de l'éternité / Follett, Ken
Le legs des Pôdargent 1, 2, 3 / Whittemore, Jo
Les parents indignes / Harris, Charlaine
Charmante allumeuse / Lauren, Christina
Un automne sucré-salé / Laberge, Rosette
Danseuse & maman / Fisher, Marc

Heure du conte
Spécial Noël
17 décembre 19 h
Plaisir assuré!

Documentaires adulte

Le petit livre des câlins / Glynne, Raymond
3 fois par jour. 1 / Marilou
La numérologie des 9 nombres : s'aligner sur l'énergie en mouvement / Soly, Sylvie

Bandes dessinée

Les légendaires, origines 2, 3, Gryfenfer / Sobral, Patrick
Game over. [11], Yes, I can! / Midam
L'agent Jean!. 7, L'ultime symbole absolu / A., Alex
Aâma. 1, 2 et 3 / Peeters, Frederik
Sherman [5], Les ruines, Berlin / Desberg, Stephen
Sherman [6], Le pardon, Jeannie / Desberg, Stephen
Blast. 4, Pourvu que les bouddhistes se trompent / Larcenet, Manu
Louca. 3, Si seulement / Dequier, Bruno
Zombies. 0 à 3 / Peru, Olivier
Effet secondaire. 1 et 2 / Girard-Audet, Catherine
Les leçons du professeur Zouf. 3, L'amour / Gravel, Élise
Les pièces détachées / Turgeon, David
Aya de Yopougon : 1 à 3/ Abouet, Marguerite
Walking dead. 1 à 5 / Kirkman, Robert
Blacksad. [5], Amarillo / Díaz Canales, Juan

PROGRAMME D'INITIATION
SPORT-RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Cela fait près de dix ans déjà, mais je m'en souviens comme si c'était hier. J'étais en 5e secondaire, je travaillais bénévolement pour un gala de remise de prix à mon école et Paul Arcand était l'invité d'honneur. Cet animateur et journaliste, je l'admirais pour ces entrevues corsées à l'émission Arcand et parce qu'il posait toujours «LA» question, celle que plusieurs interviewers n'osaient pas aborder.

J'ai donc pris mon courage à deux mains et je suis allée le voir en coulisses, avant qu'il entre sur scène. Je lui ai dit que plus tard, je voulais faire la même chose que lui. Il m'a demandé où j'envisageais d'étudier et je lui ai répondu que je déménageais à Jonquière pour suivre un cours de journalisme. Il a approuvé mon choix et m'a serré la main. C'était en 2005, mais ce moment où j'ai eu l'approbation d'un journaliste qui m'inspirait par sa rigueur et son désir insatiable de vérité a certainement contribué à mon propre désir de réussite.

Ces rencontres inspirantes, on en fait plusieurs au cours d'une vie. Il y a aussi eu cette fois, en 4e secondaire, où Guy Mongrain, ancien animateur de Salut Bonjour, m'a dit que le plus important n'était pas la question que j'avais préparée, mais plutôt la réponse que j'allais obtenir auprès de mon invité.

Étant moi-même une ancienne étudiante de l'école Henri-Bachand de Saint-Liboire, si je peux, ne serait-ce qu'auprès d'un seul d'entre vous, contribuer à ce désir de réussite et de dépassement personnel, je pourrai dire mission accomplie. C'est donc avec grand plaisir que j'ai accepté d'être présidente d'honneur du programme d'initiation sport-réussite éducative. À vous tous, je souhaite de trouver ce qui vous rend heureux dans la vie et une fois que ce sera fait, d'y exceller.

Merci de l'invitation,

Elizabeth Laplante

Journaliste à TVA Nouvelles

Merci infiniment !

Le 5 octobre, à la salle des Chevaliers de Colomb, 120 personnes se réunissaient pour partager le délicieux brunch préparé par l'équipe de Pauline et Germain Beauregard, au profit de la Fabrique de Saint-Liboire. Merci à chacun! En plus de fraterniser, ce moment nous a permis de recueillir une somme qui nous aidera à affronter les dépenses hivernales.

Le profit net des entrées	447 $
Les boissons	90 $
Le tirage	585 $
La criée	1 535 $
Un très beau succès	2 657 $

Merci spécial à l'équipe de Pauline et Germain Beauregard !
Vous êtes des gens merveilleux qui donnez naturellement.
La réussite de ce brunch vous revient en grande partie. Merci !!!
Merci à Serge chargé de la criée ! Tu es un champion !
Merci à Constance pour la vente des billets !
Sur vous deux… on peut toujours compter ! Vous avez des talents bien reconnus par toute la population. Merci !!!
Merci aux Chevaliers de Colomb qui mettent à notre disposition une salle bien aménagée ! Votre geste est gratuit et combien apprécié. Merci !!!
Merci à tous ceux et celles qui ont donné pour la criée. Quelle belle générosité ! Ce geste mérite une pensée reconnaissante. Merci !!!
Merci aux acheteurs qui ont voulu poser un geste généreux pour notre église !
Merci à ceux et celles qui ont vendu et/ou acheté des billets.
Vous aidez à maintenir les services religieux de notre communauté et à entretenir notre patrimoine religieux. Merci !!!

Au nom de tous les membres de la Fabrique de Saint-Liboire
Denise Heine, présidente

Pastorale Paroissiale

35e Anniversaire presbytérale

À l'occasion de la messe de l'Unité des Semeurs, les paroissiens souligneront le 35e anniversaire d'ordination du chanoine Yvon Alix responsable du bon fonctionnement de notre Unité. La messe aura lieu à l'église Saint-Jean-Baptiste de Roxton Falls à 10 h. Des membres des chorales des différentes paroisses se joindront à celle de Roxton Falls pour cette célébration. Après la messe, il y aura un repas dans l'église, des billets sont présentement en vente au coût de 10.00 $ pour les personnes de 16 ans et plus. Pour les jeunes de 15 ans et moins accompagnés de leurs parents, c'est gratuit. Nous comptons sur votre participation à ce bel évènement. Téléphonez au 450 793-2322.

La Guignolée… La Guignolée…

Cette année encore, il y aura une collecte de denrées alimentaires non périssables ou don en argent selon ce que vous désirez. Cette activité se fera en collaboration avec les jeunes et les adultes de Saint-Liboire et servira à la confection des paniers de Noël. La Guignolée se tiendra cette année samedi le 13 décembre 2014 de 9 h 30 à midi. Si vous devez vous absenter, vous pouvez préparer votre don et le déposer sur votre galerie en identifiant votre don. Merci de votre grande générosité.

Thème de l'Avent : ACCUEILLONS SA BIENVEILLANCE

L'Avent est à nos portes, veillons et ouvrons l'œil pour voir ce qui se fait de beau et de bon autour de nous, grâce à la foi. Cela ne peut que nourrir notre espérance. Préparons notre cœur à la naissance de Jésus.

Horaire des messes de Noël

16 h 30	Sainte-Hélène et Saint-Simon
20 h	Saint-Liboire
21 h	Saint-Valérien
Minuit	Saint-Éphrem d'Upton et Saint-Jean-Baptiste de Roxton-Falls

Moment de réflexion

Apprends-moi à unir la hâte et la lenteur, la sérénité et la ferveur, le zèle et la paix. Aide-moi au départ de l'ouvrage, là où je suis le plus faible. Aide-moi au cœur du labeur à tenir serré le fil de l'attention. Comble toi-même les vides de mon travail et laisse une grâce de Toi pour parler aux autres et pour me parler.

Louisette Phaneuf, prés. du C.P.P.

Église Évangélique Baptiste de
Saint-Liboire
... Une communauté pour la région
175, rue Paquette, Saint-Liboire (Québec), J0H 1R0

Une seconde avant ma mort!

Les derniers évènements de l'actualité m'ont fait beaucoup réfléchir. Deux soldats, un à Saint-Jean et l'autre à Ottawa, se sont levés un matin d'octobre pour faire leur journée de travail comme toutes les autres, pas une journée au combat, non une journée toute simple. Ils ont probablement pris le temps de saluer leurs proches avant de partir, une journée ordinaire comme des centaines d'autres, des journées ordinaires comme les nôtres. Ils n'avaient aucune idée que ce serait leur dernière journée. Malheureusement la plupart d'entre nous, nous vivrons un peu la même chose, on se lèvera un beau matin et ce sera notre dernière journée. Le problème, c'est que l'on ne nait pas avec une date d'expiration, ce qui nous donnerait tout le temps de nous y préparer. Quand nous sommes jeunes, nous ne voulons pas penser qu'un matin ce sera notre dernière journée. Et quand nous sommes plus âgés ou même malades en fin de vie, nous nous disons que demain n'est sûrement pas le dernier jour. Alors nous nous préparons quand? Pourquoi pas une seconde avant notre mort? S'il n'y avait rien après cette vie terrestre, ce serait une option intéressante! Mais pouvons-nous prendre ce risque?

J'aimerais mieux me taire, mais un jour nous aurons tous à nous présenter devant Dieu. Un Dieu qui aime, mais aussi, un Dieu juste. Il nous dira : je t'ai tellement aimé, j'ai tellement désiré que tu puisses être réconcilié avec moi, que j'ai même payé ta dette en envoyant mon Fils mourir sur la croix à ta place. **« *Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle* »** (Jean 3.16). Mais que fait-on de son amour? À celui qui a reconnu son besoin d'être réconcilié, qui reçoit le pardon offert à la croix, Dieu dit : entre dans ma joie. Mais à celui qui refuse l'amour de Dieu, ouvertement ou parce qu'il désire attendre une seconde avant sa mort et que malheureusement, il n'aura pas eu le temps, Dieu dira : parce que tu as refusé mon amour, tu devras faire face à ma justice. Et la justice de Dieu dit : **« *Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu* »**. (Romains 3.23)

N'attendons pas une seconde avant notre mort, car… « ***Voici maintenant le temps favorable, voici maintenant le jour du salut* »**. (2 Corinthiens 6:2)

Les dimanches à 10 h. **C'est une invitation!**

Sylvain Belval 450 793-4840 http : //st-liboire.weebly.com eebstl@hotmail.com

RAPPEL
LECTURE COMPTEUR D'EAU

Pour ceux qui ont reçu un **avis de lecture du compteur d'eau** et qui ne nous l'ont pas encore fait parvenir, il serait important de nous faire parvenir la lecture le plus tôt possible. **Cette lecture est importante car elle permet de facturer votre consommation annuelle**, si nous ne recevons pas la lecture nous devrons vous facturer suivant une estimation.

Vous pouvez déposer le coupon dans la chute à livres au bureau municipal, 21, Place Mauriac, ou vous pouvez faire parvenir la lecture par courriel à reception@municipalite.st-liboire.qc.ca ou encore en laissant un message dans la boîte vocale au 450 793-2811 poste 21.

Afin de couvrir les frais de fourniture d'eau potable aux immeubles desservis, le taux fixé pour chaque logement ou commerce est établi à :

- *0,55 $ du mètre cube et ce, pour les premiers 275 mètres cubes utilités* ***par logement ou par commerce;***
- *1,60 $ du mètre cube pour toute consommation supérieure à 275 mètres cubes utilisés par* ***logement ou par commerce****.*

La Coopérative de Solidarité de Santé de Saint-Liboire

La Coopérative demeure en fonction. Chaque semaine, une présence au bureau est assurée pendant quelques heures.

Vaccin anti-grippe

Des périodes de vaccination sont offertes, cette année encore, à la Coopérative de Solidarité de Santé de Saint-Liboire, et ce sans rendez-vous,

le mercredi 26 novembre 2014 de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 17 h

ainsi que le jeudi 27 novembre 2014 de 17 h à 19 h.

Les vaccins sont administrés par des infirmières bénévoles.
Vous n'avez qu'à vous présenter à nos locaux aux heures indiquées.

Le vaccin est offert gratuitement pour :

- **les enfants âgés entre 6 et 23 mois ;**
- **les personnes atteintes d'une maladie chronique (asthme, cancer, diabète, maladies pulmonaires ou cardiaques) et l'entourage de ces personnes ;**
- **les femmes enceintes, en bonne santé, à partir de la 13e semaine de grossesse ;**
- **les femmes enceintes (à n'importe quel stade de la grossesse) atteintes d'une maladie chronique ;**
- **les personnes de 60 ans et plus ;**
- **les personnes dont le système immunitaire est affaibli et les gens qui présentent une obésité importante ;**
- **les travailleurs de la santé.**

Nos bureaux sont situés au 54, rue Saint-Patrice, local 104 à Saint-Liboire.

Tél. : 450 793-4414, télécopieur : 450 793-2615

LA VACCINATION ANTIGRIPPALE PRÈS DE CHEZ VOUS

Ne tardez pas à téléphoner, le nombre de places est limité.
Service offert entre 12 h 30 et 19 h.

Points de vaccination	Date	Téléphone	Pour les municipalités de :
Réservation obligatoire entre le 27 octobre et le 12 novembre 2014			
Saint-Jude Salle communautaire, 930, rue du Centre	**18 novembre**	450 796-2317	La Présentation, Saint-Louis Saint-Barnabé-Sud, Saint-Jude, Saint-Bernard-de-Michaudville Saint-Hugues et Saint-Marcel-de-Richelieu
Saint-Louis Centre communautaire, 100, rue Messier	**19 novembre**	450 788-2631	
Saint-Hugues Salle municipale, 390, rue Notre-Dame	**20 novembre**	450 794-2832 poste 3	
Réservation obligatoire entre le 3 et le 19 novembre 2014			
Saint-Pie Centre sportif et culturel, 50, rue Garneau	**25 novembre**	450 772-2488	Saint-Pie
Saint-Liboire Bureau municipal, 21, place Mauriac	**26 novembre**	450 793-2811 poste 21	Saint-Liboire et Saint-Valérien-de-Milton
Saint-Damase Salle communautaire, 113, rue Saint-Étienne	**27 novembre**	450 797-3341 poste 221	Saint-Damase

Il est à noter qu'un point de service peut recevoir entre 60 et 81 personnes.

Autre lieu de vaccination : Le CSSS Richelieu-Yamaska offre également l'opportunité à la population de recevoir le vaccin, sans rendez-vous :

Aux Galeries St-Hyacinthe (près du cinéma)
Du 3 au 28 novembre 2014
du lundi au vendredi, entre 13 h et 20 h

1856 SAINT-LIBOIRE FIERTÉ et HARMONIE

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska

affilié à UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

COMITÉ DES AÎNÉS

VOITURAGE ET ACCOMPAGNEMENT

Le service a effectué huit (8) voiturages et accompagnements au cours du mois d'octobre 2014. Un grand merci aux bénévoles qui assurent ce service.

Pour en profiter, un seul numéro : 450 793-4902.

ATTENTION : À compter du **1er janvier 2015** vous devrez composer le numéro du bureau municipal, soit le **450 793-2811 poste 21**. Vous pourrez profiter du même service, les mêmes conditions s'appliquent.

ACTIVITÉ À VENIR AU DOMAINE ST-LIBOIRE À 19 HEURES

Vendredi 28 novembre 2014: Spectacle musical avec le chanteur-interprète monsieur Desruisseaux qui nous interprétera des airs de Noël et qui sera accompagné par nul autre que le père Noël. C'est un rendez-vous.

PROJET EN PRÉPARATION

1. À la **mi-juin**, on regarde la possibilité d'une **croisière sur le Richelieu**, avec repas à bord. Tous les détails dans l'édition de janvier. Possibilité de covoiturage pour se rendre au quai de Saint-Jean.
2. À l'**automne**, un **voyage de trois jours** dans une région du Québec.

SONDAGE AUPRÈS DES AÎNÉS

Merci à tous ceux qui y ont répondu.

Beaucoup d'informations pertinentes permettront au comité de répondre aux besoins exprimés. Vous serez informés des développements par cette chronique.

Au nom du comité,

Raymond Tardif

LE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS
DE ST-LIBOIRE

À LA RECHERCHE DE PREMIERS RÉPONDANTS!

Vous avez un permis de conduire valide, vous aimez les défis et vous désirez pouvoir faire la différence dans la vie de votre communauté?
Contactez-nous dès maintenant! Il y a une place pour vous.
Formation à venir très bientôt.

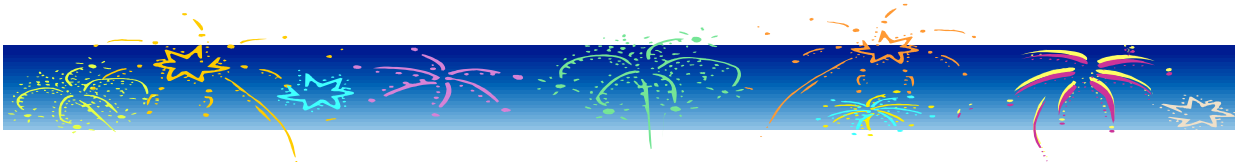

Clôture du 10e anniversaire du Service de Premiers Répondants :
Merci à tous nos bénévoles, commanditaires et collaborateurs ainsi qu'à tous ceux qui ont participé à notre souper le 18 octobre dernier.
Ce fut un succès grâce à vous tous!

« Quand chaque minute compte, les Premiers Répondants de St-Liboire sont là! »

N'hésitez pas à communiquer avec nous
pour toute information ou tout commentaire:
450-793-4334 (boîte vocale)
serviceprst-liboire@hotmail.com

Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »
Upton
St-Valérien-de-Milton
St-Liboire

Invitation à la prochaine conférence de la Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » le samedi 6 décembre 2014 à 18 h à la salle municipale au 1384, rue Principale St-Valérien-de-Milton.

Évènement à ne pas manquer!
Souper de Noël exceptionnel et soirée animée
le samedi 6 décembre 2014 à 18 h

Sujet : « Les exceptionnelles et les nouveautés 2015 » avec Rock Giguère

Nous allons célébrer tous ensemble le Noël de notre Société d'horticulture de façon exceptionnelle. Vous êtes cordialement invités à un souper gastronomique traditionnel des fêtes, suivi d'un diaporama du survol des activités tenues en 2013-2014, ainsi que la conférence de notre ami Rock Giguère.

Comme le veut la coutume, il y aura pour l'occasion tirages de beaux prix de présence. Des billets seront en vente pour vous donner l'occasion de repartir avec de beaux cadeaux offerts par nos généreux commanditaires et par votre Société d'horticulture.

Ne manquez pas cette occasion de venir fraterniser avec votre famille, vos amis, vos voisins. Ne ratez pas cette opportunité de passer une agréable soirée, achetez vos billets dès maintenant. Soyez des nôtres, nous vous y attendrons.

Pour cette soirée, les membres paieront leur billet 32 $ et les non-membres 37 $, l'invitation est pour les gens de 16 ans et plus. Venez vous distraire et passer du bon temps! La date limite pour l'achat de vos billets est le 28 novembre 2014.

Les billets seront en vente lors de la conférence du 10 novembre à Upton à compter de 19 h 15, voir Diane et Pierre à l'entrée.

Il est possible de renouveler sa carte de membre ou d'adhérer à la Société pour la **programmation 2014-2015.** Nous avons une programmation des plus vivante et enrichissante, nous vous l'assurons! Parlez-en à vos amis, ils sauront vous dire merci.

Bienvenue à tous avec vos amis.

Gilles Paradis
Président de la SHELTC, Tél. : 450 793-4272
appuyé des membres du Conseil d'administration 2014-2015.

L'environnement notre passion!

CLUB 3 & 4 ROUES DU COMTÉ JOHNSON INC.

L'hiver frappe à nos portes. Pour une cinquième année, il sera possible d'utiliser les différents sentiers avec votre VTT ou votre véhicule côte-à-côte. Donc, à partir de Saint-Liboire, vous pourrez vous rendre à Upton afin de vous diriger à plusieurs endroits en suivant votre carte de sentiers hivernaux.

Un gros **MERCI** aux producteurs agricoles suivants :

Sentier Upton :

- Grandes Cultures J.L.M. Inc. (Johanne Malouin)
- Ferme M.R. Chagnon (René Chagnon)
- Ferme G.P.M. Inc. (Mario Petit)
- Ferme Michel Rainville et Fils (Michel Rainville)
- Ferme Angémile Leclerc (Angémile Leclerc)
- Ferme Champy (Ferme Champigny)

Sans votre accord pour les droits de passage, il serait impossible de pratiquer notre sport préféré.

Merci à nos commanditaires :

- Constructions Richard Deslandes
- Promutuel Assurance
- Resto Pub Le Lib
- Excavation Sylvain Plante

Pour votre sécurité routière et le respect de tous, veuillez circuler lentement dans les rues du village soit maximum 30 km/h pour joindre les sentiers balisés, afin de garder le droit de passage accordé par la Municipalité.

Plusieurs activités de VTT seront organisées tout au long de la saison par le club (pour les détails, voir sur les cartes de sentiers ou sur le site Internet).

Lors de la parade du Père Noël de Saint-Liboire, le 7 décembre 2014, vous êtes invités à y participer en VTT.

Vous pouvez vous procurer votre droit d'accès annuel en contactant Stéphane Néron, le soir, au 450793-4749, ou au Resto Pub Le Lib.

Bonne randonnée 2014-2015!!!

Directeur : Stéphane Néron

Assistants : Luc Moreau
Alain Bisson
Richard Deslandes

Desjardins
Caisse du Plateau maskoutain

PROMOTION

Jusqu'au 27 novembre 2014 :

CONCOURS

Jusqu'au 28 novembre prochain

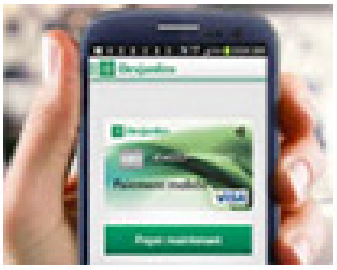

Consultez notre personnel qui se fera un plaisir de vous donner plus de détails.

Le service de paiement mobile Desjardins permet de payer facilement (achat, annulation et remboursement) et de façon sécuritaire, au moyen de son téléphone par carte de crédit. Il est utilisable chez tous les marchands dont le terminal affiche le symbole de paiement sans contact.

Prix :
7 lots de 500 $

Mode de participation :
S'inscrire au service de paiement mobile Desjardins et l'utiliser au moins une fois pour un achat de 100 $ ou moins.

desjardins.com/paiementmobile

Siège social :
151, rue Gabriel
Saint-Liboire QC J0H 1R0
☎ : **450**-793-4491
🖷 : 450-793-4905

Centre de services :
1199, rue Principale
Saint-Dominique QC J0H 1L0
☎ : 450-773-1359
🖷 : 450-773-5489

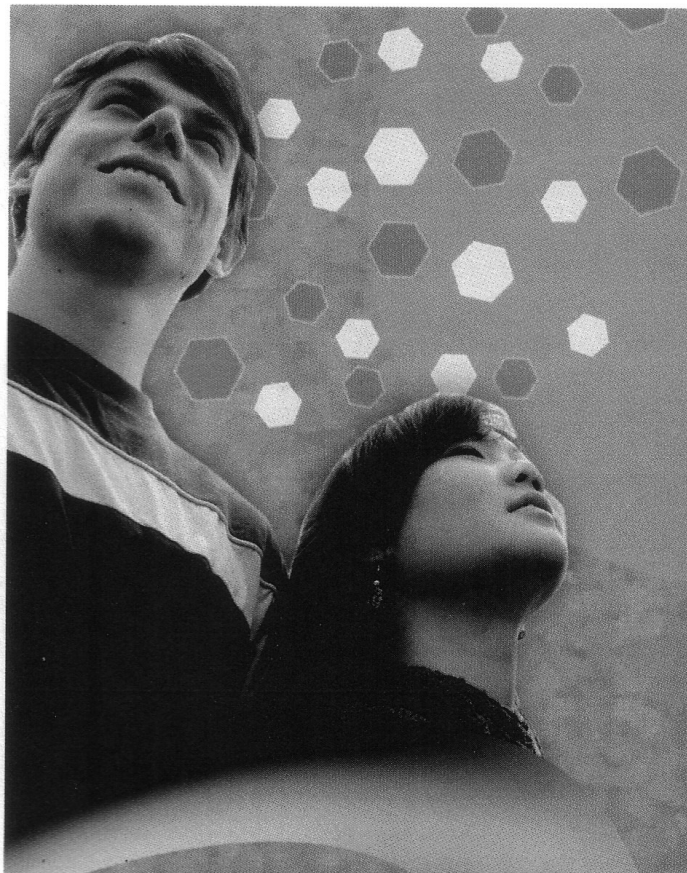

15 000$
en bourses d'études

La Caisse Desjardins du Plateau maskoutain
mise sur
L'AVENIR DES JEUNES

Une aide financière de ta caisse pour *POURSUIVRE TES RÊVES* et *ALLER PLUS LOIN !*

BOURSES OFFERTES AUX ÉTUDIANTS :

- ☑ École professionnelle
- ☑ Collégial
- ☑ Universitaire

Période d'inscription
du 1er juillet 2014
au 31 décembre 2014

Le programme de bourses d'études de la Caisse a pour objectif principal d'encourager et d'aider les étudiants âgés entre 16 et 35 ans, membres de la Caisse depuis un an, à poursuivre des études menant à l'obtention d'un diplôme.

TAILLE-TOI UNE CHANCE DE GAGNER !

Desjardins
Caisse du Plateau maskoutain

151, Gabriel
Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0
450-793-4491

1199, Principale
Saint-Dominique (Qc) J0H 1L0
450-773-1359

Courriel : caisse.t90004@desjardins.com

Une amende prévue dès une première fausse alarme d'intrusion

La MRC des Maskoutains, les municipalités participantes et la Sûreté du Québec souhaitent aviser les utilisateurs de système d'alarme qu'une modification règlementaire entrant en vigueur le 1er janvier 2015 entraînera un constat d'infraction et une amende dès une première fausse alarme. Cette mesure concerne les alarmes d'intrusion, mais pas celles liées aux incendies.

Les amendes imposées pour la première fausse alarme seront d'au moins 100 $ et elles pourraient atteindre jusqu'à 500 $. En cas de récidive, elles seront d'au moins 200 $ et pourraient atteindre 1 000 $.

Les municipalités qui ont adopté la modification au règlement G200 sont La Présentation, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Hugues, Saint-Hyacinthe, Saint-Jude, Saint-Liboire, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Pie, Saint-Simon et Saint-Valérien-de-Milton.

À l'instar de plusieurs municipalités et MRC québécoises qui ont déjà modifié leur réglementation, les municipalités participantes souhaitent diminuer les déplacements des policiers pour des alarmes non fondées. Elles entraînent des coûts substantiels et mobilisent des ressources qui pourraient être mieux utilisées à des fins de sécurité publique et de prévention du crime.

De 2010 à 2013, la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains a reçu une moyenne annuelle de 2 400 appels pour des alarmes d'introduction par effraction. Cela représente 13 % des appels de service annuel et, de ce nombre, 99 % se sont avérées non fondées.

Les MRC et les municipalités qui ont resserré leur règlementation ont vu le nombre de fausses alarmes diminuer de façon significative. Sévir auprès des utilisateurs de système d'alarme dès la première offense permet de diminuer le volume d'appels d'alarmes d'intrusion, car cela force les propriétaires et les entreprises de systèmes d'alarme à mieux entretenir leur équipement de sécurité et évite les recours non fondés et coûteux aux services d'urgence.

Une fausse alarme est définie comme tout déclenchement d'un système d'alarme pour des raisons autres que celles pour lesquelles il a été conçu. Tel que stipulé dans le règlement, ceci comprend une fausse alarme médicale, une fausse alarme déclenchée à cause d'une panne mécanique, électrique, électronique ou causée par des conditions atmosphériques ou des vibrations, d'une défectuosité, d'une installation inadéquate, d'un mauvais entretien, d'une erreur humaine ou par négligence ainsi que toute autre fausse alarme déclenchée inutilement.

Pour plus d'information concernant la nouvelle règlementation, contactez votre municipalité.

Source : Denyse Bégin
Agente de communication
MRC des Maskoutains
450 774-3141
begin@mrcmaskoutains.qc.ca

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

SURVEILLEZ L'ARRIVÉE DE VOTRE CALENDRIER DES COLLECTES 2015 !

Surveillez attentivement l'arrivée d'un outil essentiel : votre calendrier de collecte des matières recyclables, organiques et résiduelles pour l'année 2015.

Les calendriers 2015 seront acheminés à tous les foyers situés sur le territoire de la Régie par l'entremise du **Publi-Sac, les 2 et 3 décembre prochains**.

Les calendriers sont conçus pour faciliter le repérage visuel des différents jours de collecte afin que chaque citoyen des municipalités membres soit en mesure de participer efficacement et en grand nombre à l'ensemble des programmes et des services de collecte des diverses matières recyclables, organiques et résiduelles qui lui sont offertes.

Encore cette année, la Régie est fière de transmettre son calendrier aux citoyens de ses municipalités membres. Comme le mentionnait M. Guy Bond, président de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : « La Régie est fière d'offrir aux citoyens des municipalités qu'elle dessert, des outils de communication performants et facilement accessibles. Pour toute information supplémentaire concernant la collecte à trois voies ou les autres services de la Régie, n'hésitez pas à communiquer avec les membres de notre équipe au 450 774-2350. Notre personnel est là pour vous accompagner dans votre processus de saine gestion des matières résiduelles et se fera un plaisir de répondre à vos questions afin de vous faciliter la tâche ».

Les citoyens peuvent également se référer en tout temps au site Internet de la Régie afin d'obtenir diverses informations ou une copie du calendrier au : **www.regiedesdechets.qc.ca**.

Source : **Réjean Pion, directeur général**
450 774-2350
riam@ntic.qc.ca

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

MATIÈRES RECYCLABLES

Un rappel concernant les matières acceptées !

Depuis près de vingt ans, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains offre le service de collecte porte-à-porte des matières recyclables. Selon le plus récent bilan de RECYC-QUÉBEC, seulement 59 % de la matière recyclable provenant des résidences situées sur le territoire québécois et susceptible d'être placée dans la collecte sélective est effectivement récupérée par ce service. Les citoyens des municipalités membres de la Régie participent en grand nombre à la collecte sélective et la Régie est fière de souligner cette excellente contribution environnementale. Cependant, il est encore possible d'améliorer nos performances en portant une attention particulière aux matières recyclables. Voici quelques trucs :

- ***Les papiers et cartons non souillés doivent être placés dans le bac vert.*** Le papier fin, les enveloppes, le papier journal, les revues et circulaires ainsi que les livres et annuaires sont recyclables. Il en va de même du carton et des emballages cartonnés qui doivent être placés dans le bac vert afin d'être recyclés en pâte à papier. Les contenants de lait ou de jus ainsi que les contenants multicouches de type TETRAPAK sont également recyclables et ils seront mélangés à des résidus de sacs de plastique afin d'être transformés en résine qui sera notamment utilisée pour la fabrication de pots à fleurs ou d'autres objets moulés à chaud. ***Le papier et le plastique ne sont pas recyclés au même endroit et il est important de toujours retirer les circulaires du publisac avant de les déposer dans le bac de recyclage.***

- ***Les <u>contenants</u> de verre, même brisés, doivent être placés dans le bac de recyclage.*** Le verre peut être recyclé à l'infini en conservant ses propriétés et sa qualité. Tous les contenants de verre, bouteilles ou pots, transparents ou colorés, sont recyclables. Attention, la céramique et le verre plat (vitre de fenêtre, d'encadrement ou de protection de surface…) ne doivent jamais être placés dans le bac de recyclage. Le verre recyclé sert notamment à fabriquer

des contenants de verre, des isolants en fibre de verre, des microbilles qui sont incorporées à la peinture réfléchissante servant au lignage des routes et de la poussière de sablage au jet.

- ***Les contenants de plastique affichant le logo du triangle formé de trois flèches et les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 7.*** Le plastique est la catégorie de matière où il y a le plus de méprises. Il existe plusieurs mélanges de plastique mais six catégories sont actuellement récupérées pour être recyclées. Les objets divers et les jouets fabriqués de plastique non identifié par ces logos ne doivent pas être déposés dans le bac car ils constituent les principaux rejets des centres de tri. En effectuant un bon tri à la source, on contribue à maintenir une bonne qualité de la matière et à réduire le taux de rejets et de contamination. Avec le plastique recyclé, on peut fabriquer de nouveaux contenants, des vêtements de polar, des souliers de course, du plastibois servant à la fabrication de mobilier urbain, etc.

- ***Les contenants de métal ou d'aluminium doivent également être placés dans le bac de recyclage.*** En effet, les boîtes de conserve, cannettes, bouchons et les assiettes d'aluminium doivent être récupérés avec les matières recyclables. Il en est de même du papier d'aluminium utilisé notamment pour la cuisson sur le barbecue ou pour protéger l'intérieur de la cuisinière. La transformation d'un kilogramme d'aluminium recyclé permet d'économiser environ 95 % de l'énergie qui serait autrement nécessaire pour créer le même produit final, à partir de la transformation du minerai. Le métal ainsi récupéré sert à la fabrication de nouveaux contenants, de mobilier de jardin, de matériaux de construction, de pièces d'automobile et d'une multitude d'autres produits. Il peut être recyclé sans perdre ses propriétés et sa qualité.

Recycler encore plus et toujours mieux, c'est payant pour chacun de nous et pour notre environnement. En mettant tous l'épaule à la roue, il ne suffit que d'un petit effort supplémentaire pour améliorer globalement la gestion de nos matières recyclables.

Source : **Réjean Pion, directeur général**
450 774-2350
riam@ntic.qc.ca

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

LE DIMANCHE 30 NOVEMBRE
Fermeture hivernale des écocentres

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains désire rappeler à toute la population de ses municipalités membres que les écocentres de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale **FERMERONT LEUR PORTE POUR L'HIVER À COMPTER DU DIMANCHE 30 NOVEMBRE À 16 h 30**.

Il reste donc encore quelques semaines aux citoyens qui souhaiteraient disposer de certaines matières telles les métaux, les pneus, les peintures, les huiles ainsi que les résidus informatiques, les résidus de bois et de démolition. Pour ceux et celles qui souhaiteraient se départir de leurs résidus en période hivernale, il est toujours possible de communiquer avec un entrepreneur privé.

L'accès aux écocentres est gratuit, sur présentation d'une preuve de résidence, et est réservé exclusivement aux citoyens des municipalités membres de la Régie. Ceux-ci sont situés à Saint-Hyacinthe au 1880, rue Brouillette et à Acton Vale au 68, rue Noël-Lecomte. Les jours et les heures d'ouverture sont : LES SAMEDIS et DIMANCHES DE 8 h 30 À 16 h 30.

Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner au : 450 774-2350.

Source : **Réjean Pion, directeur général**
riam@ntic.qc.ca

LES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
À L'OCCASION DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

Saint-Hyacinthe, le 3 novembre 2014 – Comme à chaque année, la période des fêtes nous revient à grands pas, avec ses festivités, ses réjouissances et ses congés. La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains souhaite rappeler à la population de ses municipalités membres que les collectes de résidus domestiques et de matières recyclables qui sont normalement prévues les jeudis 25 décembre 2014 et 1er janvier 2015, seront effectuées le jour ouvrable suivant, soit les vendredis 26 décembre 2014 et 2 janvier 2015.

Pour plus d'information sur les collectes 2015, la Régie invite toute la population à consulter les calendriers de collectes distribués en début décembre à l'intérieur du Publi-Sac ainsi que son site Internet au **www.regiedesdechets.qc.ca**.

Tous les membres du conseil d'administration ainsi que le personnel permanent de la Régie tiennent à profiter de cette opportunité pour offrir à toute la population ses meilleurs voeux pour la période des fêtes ainsi que pour la nouvelle année qui s'amorce. Nous voulons remercier tous les citoyens des municipalités membres pour leur excellente collaboration à une saine gestion des matières résiduelles et les inviter à poursuivre leurs efforts pour contribuer à réduire d'avantage la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement. C'est tous ensemble que nous pourrons faire une différence.

Source : **Réjean Pion, directeur général** **450 774-2350** **riam@ntic.qc.ca**

Des trucs et astuces du Trait d'Union Montérégien pour évacuer la vapeur

Course effrénée entre les études, le travail, les amis, les loisirs, nous vivons dans un monde où concilier chacune des dimensions de notre vie est un défi. Dans cette quête d'une plus grande efficacité et cette recherche de performance, prendre soin de soi représente souvent une tâche... de trop. Que l'on vient trop souvent à négliger. Parce qu'on ne sait pas toujours par où commencer pour prendre soin de soi, le Trait d'Union Montérégien a créé *Évacuez le presto !,* des documents et des capsules vidéo qui non seulement présentent des pistes à suivre pour tracer sa propre voie vers l'équilibre, mais qui invitent la population à se préoccuper davantage de son bien-être psychologique.

Développés à partir de plusieurs études et entrevues réalisées avec des membres de l'organisme en santé mentale et différents professionnels œuvrant dans des domaines aussi diversifiés que l'activité physique, l'alimentation, l'art-thérapie et la défense de droit, les moyens élaborés couvrent différents aspects de la vie humaine abordés de façon globale et accessible. Ainsi, si chacun des moyens est traité dans un document à part en se penchant sur des thématiques aussi variées que la connaissance et la conscience de soi, les habitudes de vie (alimentation, activité physique, sommeil), le ressourcement (arts, méditation, spiritualité, méditation, détente) et l'engagement citoyen (défense de droit, participation sociale), ils parlent tous d'une même voix pour inciter les gens à prendre en main leur équilibre. Par-delà la santé mentale, donc, c'est la santé globale de l'individu qui constitue l'objectif visé par le projet : une santé qui inclut sa santé physique, mais aussi sa santé sociale, incitant la personne à devenir pro-active dans sa quête de bien-être ou dans son rétablissement.

Évacuez le presto ! a été élaboré en partenariat avec Forum jeunesse Montérégie Est et plusieurs acteurs de la région. Il prévoit une conférence sur la santé mentale le 21 novembre prochain au Carrefour des organismes communautaires avec deux conférenciers membres du TUM qui ont accepté de témoigner de leur expérience en lien avec leur propre santé mentale. Les capsules vidéo ainsi que les différents documents se trouveront quant à eux sur le site Internet du Trait d'Union Montérégien www.tumparraine.org sous peu. Vous trouverez aussi sur le site un descriptif complet de l'organisme de parrainage en santé mentale de même que les profils de quelques-uns des 35 membres en attente d'un ami-bénévole. Parce que, faire une activité 1 heure par semaine avec une personne qui nous accepte et qui nous respecte, ça aussi, c'est bon pour le moral !

Source : Marie-Ève Francoeur
Agente de recrutement, Trait d'Union Montérégien
450 223-1252 ou tumrecrute@gmail.com

PACTE RURAL

MRC des Maskoutains

Saint-Hyacinthe Technopole
CLD Les Maskoutains

Futurs entrepreneurs sociaux recherchés!

Dans le cadre du Pôle régional d'économie sociale de la Montérégie Est, le CLD Les Maskoutains offre la possibilité à 5 jeunes futurs entrepreneurs sociaux de 18 à 35 ans de son territoire de participer à un grand rassemblement le 22 novembre prochain. Les personnes retenues auront l'occasion d'assister à une activité exclusive pour les jeunes leaders de demain. Cette initiative soutiendra l'élan des jeunes entrepreneurs sociaux en leur donnant les moyens de passer de l'idée à l'action, de sorte qu'ils auront la chance de participer à cette journée qui abordera, à travers diverses conférences et activités, les thèmes du développement coopératif et solidaire.

Définition d'un entrepreneur social selon l'Institut du Nouveau Monde (INM) :
Un entrepreneur social est une personne qui :

- Identifie des problématiques ou des besoins sociaux;
- Met de l'avant une solution pragmatique et novatrice dans le but de favoriser le changement et l'innovation sociale;
- Utilise des principes entrepreneuriaux pour créer et gérer une organisation qui réalisera cette solution;
- Fait preuve d'une éthique indiscutable;
- Implique et travaille de pair avec la communauté concernée dans le projet;
- Partage ses expériences afin de favoriser le transfert des connaissances;
- Démontre un leadership exemplaire;
- Réalise un projet aux retombées sociales durables.

Comment faire pour participer ?
Afin d'avoir la chance de participer gratuitement à cet événement, vous devez répondre aux critères d'admissibilité suivants:

- Résider sur le territoire de la MRC des Maskoutains;
- Être âgé de 35 ans et moins;
- Avoir un intérêt pour le mouvement coopératif et solidaire

Votre dossier doit comprendre :

- Un court texte (250 mots) expliquant brièvement votre intérêt à participer à cet événement et en lien avec vos expériences;
- Une preuve de résidence dans la MRC des Maskoutains;
- Votre candidature doit être transmise d'ici le 31 octobre 2014, 10 h à : info@cld-cite.qc.ca

À noter que:

- Les frais de transport sont à la charge du participant;
- Les personnes retenues seront contactées.

Le Pôle régional d'économie sociale de la Montérégie Est

Lancé en 2010, le Pôle poursuit la mission d'assurer la concertation des acteurs régionaux et supralocaux, dans le but de structurer et de favoriser le développement du secteur de l'économie sociale en Montérégie Est. Pour ce faire, une entente a été signée avec le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), le Forum Jeunesse Montérégie Est (FJME), les neuf centres locaux de développement (CLD) et la CRÉ Montérégie Est pour développer et soutenir l'économie sociale sur son territoire.

Source : Steve Carrière Agent de développement rural CLD Les Maskoutains 450-773-4232, poste 257

Les Serres
Beauregard inc.

135, Rang Charlotte
Saint-Liboire QC
J0H 1R0

T 450.793.2765
F 450.793.2580

Plantes d'intérieur

Paysagement
Lapierre

Patrick Lapierre
450 791-2765
RBQ 5052-5166-01

Conception et réalisation
d'aménagement paysager

• SERVICE D'ARCHITECTE
• ENTRETIEN COMPLET

Jean-Yves
Tremblay
arpenteur-géomètre

735, ave Sainte-Anne,
Saint-Hyacinthe,
Québec J2S 5G6
Télécopieur : 450-771-4037
Courriel : jytremblay@arpgeo.ca

450-771-4224

Me Nathalie Dauphinais, LL.B., D.D.N.

NOTAIRE ET CONSEILLER JURIDIQUE

140, Carré du Boisé, St-Liboire
(Québec) J0H 1R0

Téléphone: (450) 793-2936
Télécopieur: (450) 793-2080

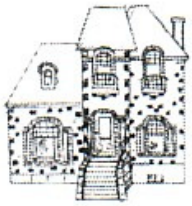

GÉRARD DION
& FILS
inc.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

FERME-COMMERCE
INDUSTRIE-RÉSIDENCE
FOURNISSEUR DE MATÉRIEL
ÉLECTRIQUE NEUF ET USAGÉ
Pierre et Serge Dion
154, St-Patrice
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Tél.: 450.793.4481
1 800.808.4481
Fax: 450.793.4485

R.G.N.M.
Services S.E.N.C.

Ébénisterie,
Reproduction & Restauration
de meubles antiques

450.793.4012

1615, rang St-Édouard
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

Excavation
Sylvain Plante
et Fils Inc.
R.B.Q. 8102-7773-03

217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

Esthétique
Cathy

Cathy Bérubé
propriétaire

42, Bouvier, St-Liboire QC J0H 1R0 **450 793.4058**

Maryse Morin
Courtier immobilier agréé
maryse.morin@viacapitale.com
450 250 0555
viacapitaleaffaires.com
1906,rue des Cascades, bureau 203
Saint-Hyacinthe Québec J2S 3J5
F 450 250 0556
viacapitale AFFAIRES Immobilière
>> On connaît le marché

Pharmacie
Nicolas Borri
Pharmacien propriétaire
Nicolas Borri
54 St-Patrice
St-Liboire (QC)
J0H 1R0
T (450) 793-4466
F (450) 793-4861
Lun. Mar. Vend.
9h30 à 18h00
Mer. Jeu.
9h30 à 20h00
Sam.
9h30 à 17h00
Dim.
Fermé
Livraison gratuite
membre affilié à
Proxim

Anne
la petite cordonnière
95 St-Joseph St-Liboire
J0H 1R0 Québec
450-793-4944
lucanne.ls@hotmail.com

Heure d'ouverture
Mardi au Vendredi
9:00 à 18:00 heures
Samedi de 9:00 à 14:00

ANNONCEZ
VOTRE ENTREPRISE !
Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.
450.793.2811

Massothérapie
et Esthétique
Jocelyne Laplante
Certificat cadeau disponible
reçu d'assurance
• Massage suédois
• Massage aux pierres chaudes
• Enveloppement corporel
• Facial
• Épilation à la cire
• Maquillage etc.
17, rue Quintal, Saint-Liboire
Prendre rendez-vous au 450-793-4551

LES CONSTRUCTIONS RICHARD ROBILLARD INC
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

169, rue Morin, Saint-Liboire
Québec J0H 1R0
Tél.: 450 793-4963
Cell.: 450 278-0111
Fax: 450 793-4983
Courriel: richard@c-r-r.ca
www.constructionsrdeslandes.ca

Spa Canin
salon de toilettage
tél.: 450 779.2988 sur rendez-vous

Salon Ginette Robert
Coiffure pour toute la famille
450 793-4664
jgrobert@hotmail.com
75, rue Gabriel
Saint-Liboire, QC
J0H 1R0

EPR

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Luc Bergeron, CPA auditeur, CGA
Associé

EPR inc.
450, av. St-Joseph, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8K5
www.eprquebec.com

Tél. : 450 774-7165 #232
Télécopieur : 450 774-1589
luc.bergeron@eprquebec.com

Un membre indépendant de Groupe EPR Canada inc.

CENTRE PROFESSIONNEL MULTIMÉDIA ET REPRODUCTION DE DOCUMENTS NUMÉRIQUES

▲Photocopie
▲Imprimerie

www.megareseau.com

MÉGA Copie

T 450.773.5877
1 800 337.5877
F 450.773.5977

info@megareseau.com

Monique Charpentier

1456, rue Sicotte, Saint-Hyacinthe QC J2S 2J6

Propriétaires :

Anne-Marie Scott, pâtissière
Patrick Bernier, cuisinier

450-793-4430
126, rue Saint-Patrice
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
COMPLEXE H TELIER

RESTO PUB Le Lib

AR

Ginette St-Onge. Mel.
Normand St-Onge. Mel.
Mathieu St-Onge. Est.

A&R ÉLECTRIQUES
Les entreprises électriques A&R Ltée

T. 450 253-8690 514 456-8690
F. 450 253-0017

COMPLEXE H TELIER

www.arelectrique.ca

ENTRETIEN SAISONNIER

JOCELYN LAPALME

Déneigement - Fauchage - Labour - Excavation
Nivellement - Bois de chauffage - Divers

Tél: 450.793.4628

1185, rang St-Édouard, St-Liboire, Qc J0H 1R0

---

aux p'tits soins
Coopérative de travail

www.coopauxptitssoins.com

450 771-0605

Services d'aide à domicile

Tarifs réduits grâce au PEFSAD
(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)

Patrice Dion
Représentant

Ferme: (450) 793-2774
Rés.: (450) 793-4310
(450) 793-2780

FERME CERPAJO INC.

158, RANG CHARLOTTE
ST-LIBOIRE (QUEBEC)
J0H 1R0

TRAVAUX À FORFAIT DE TOUT GENRE

- SEMENCE
- FENAISON
- BATTAGE
- LABOUR
- NIVELLEMENT
- DÉNEIGEMENT
- DIVERS

Centre de Rénovation A.L. Inc.
Vitrerie Maskoutaine
Serrurerie A.L. Inc

2740 Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe, Qc
J2R 1P8

TéL:(450)773-3408
Fax: (450)773-9753

André Leroux
Président
RBQ2310-0340-16

www.campinglaliberte.com

PROPRIÉTAIRES
Jean-Yves et
Huguette Fontaine

CAMPING PLEIN AIR
La Liberté

345 sites pour [illegible]
...à découvrir!

129, rang Charlotte, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél.: 450 793-2716

ANNONCEZ

VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.
450.793.2811

ANNONCEZ

VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.
450.793.2811

ANNONCEZ

VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.
450.793.2811

Buffet Benoit

Buffet chaud et froid pour toutes occasions

Personnalisez votre buffet avec nos à côtés,
il nous fera plaisir de satisfaire vos papilles.

70 rte Quintal, Saint-Liboire, J0H 1R0
courriel : bernardbenoit@hotmail.ca Bernard: 450 793-2010 Patrick 450 230-5007

Desjardins
Caisse du Plateau maskoutain

Conjuguer avoirs et êtres

Siège social :

151, rue Gabriel
Saint-Liboire QC J0H 1R0
Tél. : 450-793-4491
Fax : 450-793-4905

Heures d'ouverture

lundi, mardi, mercredi :	**de 9 h 30 à 15 h 00**
jeudi :	**de 9 h 30 à 20 h 00**
vendredi :	**de 9 h 30 à 16 h 00**

Centre de services :

1199, rue Principale
Saint-Dominique QC J0H 1L0
Tél. : 450-773-1359
Fax : 450-773-5489

Heures d'ouverture

lundi, mardi, mercredi :	**de 10 h 00 à 15 h 00**
jeudi :	**de 10 h 00 à 20 h 00**
vendredi :	**de 10 h 00 à 16 h 00**

Courriel : caisse.t90004@desjardins.com